



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Annexe au Débat d'Orientation Budgétaire 2022
Conseil municipal du 14 mars 2022

TABLE DES MATIERES

I.	le contexte juridique.....	3
II.	Le contexte géopolitique, économique et financier mondial	3
A.	L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques	3
B.	Zone euro : une reprise plus tardive mais solide.....	4
III -	Environnement macroéconomique : situation de la France	4
A.	Des prévisions économiques encourageantes.....	4
1	La croissance du produit intérieur brut (PIB) français a atteint 7% en 2021, un bond jamais vu depuis 52 ans. Pour 2022 la prévision de croissance s'établit à 4 %	4
2	Déficit et dette publics sensiblement moins élevés que les prévisions grâce à des rentrées fiscales en nette hausse ...	4
3	Sur le front de l'emploi , la France a vu le nombre de chômeurs descendre à son plus bas niveau depuis près de dix ans au dernier trimestre 2021.	4
B.	Mais qui restent préoccupantes.....	4
1	Inflation due à la reprise économique rapide :	4
2	Hausse des prix de l'énergie, des matériaux :	5
3	Un endettement public extraordinaire :	5
IV -	Le projet de Loi de Finances (PLF) 2022 et ses impacts pour les collectivités locales	5
A.	Compensations de la suppression de la taxe d'habitation :	5
B.	Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties : revalorisation forfaitaire des bases de 3,4 %	6
C.	Les dotations de fonctionnement : maintien de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement au niveau national avec un recentrage de la DGF sur la péréquation au détriment des autres composantes.....	7
D.	Compensation intégrale pendant 10 ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière des logements sociaux.....	7
E.	Ajustement des indicateurs de péréquation	8
F.	La continuité du plan de relance = dotations en faveur de l'investissement local via la DETR et le DSIL.....	8
G.	Synthèse :	8
V -	Mise en perspective du contexte et de l'environnement de la commune	8
A.	Sociologie et démographie de la commune	8
B.	Contexte local, intercommunal :	9
C.	Compétences de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom :	10
VI -	Les résultats de l'exercice 2021 et l'analyse de l'exécution budgétaire 2021	10
A.	Les recettes de fonctionnement :	10
1.	Produits des contributions directes (« fiscalité propre ») :	11
2.	Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) via le fonds de péréquation départemental	13
3.	Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	13
4.	La dotation globale de fonctionnement (DGF).....	14
5.	Les compensations d'exonération de taxes (foncières) : + 53 873 €	15
6.	Les participations sur les emplois aidés : + 84 543 €	15

7.	Produits des loyers : + 14 391 €	15
8.	Produits de l'activité : + 72 037 €	15
9.	Comparaison de la répartition des recettes réelles de la commune et de celles des communes appartenant à la strate de 3 500 à 10 000 habitants	15
B.	Les charges de fonctionnement :	15
1	Les charges à caractère général :	16
2	Les charges de personnel :	16
3	Contingents et participations (chapitre 65 autres charges de gestion)	18
4	Charges financières :	18
4	Mise en place d'une provision pour dépréciation des actifs circulants : 14 459 €	19
5	Comparaison de la répartition des charges réelles de la commune et de celles des communes appartenant à la strate de 3 500 à 10 000 habitants	19
6	Répartition des recettes et des dépenses réelles du compte administratif 2021	19
C.	Les recettes d'investissement 1 170 808,46 €	20
D.	Les dépenses d'investissement 2021 : 2 367 495,23 €	20
E.	Evolution des dépenses d'investissement de 2017 à 2021 :	21
F.	Répartition des dépenses réelles globales de 2027 à 2021 :	21
VII -	Les éléments de contexte budgétaire communaux (niveau des charges de structures et situation des budgets annexes ET DU CCAS)	22
A.	Budget Principal : épargne et endettement	22
B.	Régie de l'eau potable (budget annexe à autonomie financière) :	24
1.	Synthèse de l'exploitation 2021 et épargne	24
2.	Synthèse de l'investissement :	25
3	Régie de l'assainissement (budget annexe à autonomie financière) :	26
1.	Synthèse de l'exploitation 2021 et épargne	26
2.	Synthèse de l'investissement	27
4	Régie du photovoltaïque (budget annexe simple) :	27
5	Budget CCAS	28
Nota :	en 2021, la section d'investissement n'enregistre aucune écriture en investissement	29
F.	Consolidation 2021 :	29
VIII -	Les perspectives 2022 en fonctionnement et en investissement du budget principal	29
A.	Les recettes de fonctionnement :	29
1.	Contributions directes : +3,4 % conséquences de l'augmentation de la valeur des bases ou chiffre définitif si celui-ci est notifié avant la présentation du budget 2022.	29
B.	Les charges de fonctionnement	29
C.	L'évolution de l'épargne (prospective)	30
D.	La section d'investissement et son financement	30
IV –	EVOLUTION DE L'EPARGNE Des budgets annexes de l'eau potable et de l'ASSAINISSEMENT (PROSPECTIVE) :	31

I. LE CONTEXTE JURIDIQUE

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT). Il est à noter que l'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

➔ **Délai : dans les 2 mois précédant le vote du budget.**

Bien que prescrit par la loi, ce débat n'est pas soumis à un vote. Le Conseil Municipal doit prendre acte que le débat a eu lieu.

✓ Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

✓ Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget

-> La loi NOTRe, n° 2015-991 du 7 août 2015, est venue modifier les dispositions de l'article L. 2312-1 :

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit comporter les informations suivantes :

« 1° - Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

« 2° - La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° - Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

➔ Enfin la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 est venue fixer une nouvelle obligation d'information :

Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité.

II. LE CONTEXTE GEOPOLITIQUE, ECONOMIQUE ET FINANCIER MONDIAL

A. L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du produit intérieur brut à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021.

L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.

Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde.

L'environnement macroéconomique dans lequel les collectivités vont évoluer en 2022 devrait être marqué par le maintien d'une activité économique soutenue accompagnée, par des plans de relance, alors que la situation sanitaire reste incertaine.

La reprise de l'**économie mondiale** constatée en 2021, devrait se poursuivre mais à un rythme légèrement plus faible.

Ce rebond consécutif à la grave récession enregistrée en 2020 reste toutefois très inégal entre les pays : les économies avancées devraient retrouver en 2022, leurs niveaux de croissance d'avant crise tandis que les pays émergents et en développement nécessiteront plusieurs années supplémentaires.

La grande disparité des taux de vaccination entre les pays et les nouvelles vagues de contamination augmentent l'irrégularité de la reprise, certains pays devant restreindre leur activité, provoquant des pressions sur les chaînes d'approvisionnement.

L'augmentation rapide de la demande qui a accompagné la réouverture des économies a poussé vers le haut les prix de matières premières de premier plan comme le pétrole, le bois ou les métaux. Les prix des produits alimentaires sont également orientés à la hausse, stimulant l'inflation, notamment dans les économies de marché émergentes. Parallèlement, les coûts du transport maritime ont fortement augmenté.

Ces pressions inflationnistes pourraient s'atténuer en 2022 dans la plupart des pays mais continueront d'affecter certaines économies émergentes et en développement.

La propagation potentielle de variants ainsi que les rythmes de vaccination inégaux augmentent l'incertitude quant au temps nécessaire pour surmonter la pandémie.

Associée à la rupture des approvisionnements et aux pressions sur les prix, cette situation rend les prévisions économiques plus difficiles à réaliser.

La reprise postpandémie fournit toutefois une occasion d'orienter l'économie mondiale sur la voie de la transformation.

Compte tenu des défis environnementaux préoccupants présents au niveau mondial, (changement climatique, appauvrissement de la biodiversité, pollution de l'air, dégradation des sols), les plans de relance favorisant une transition vers des économies plus durables ont été créés.

21 % des dépenses allouées à la reprise économique dans les pays de l'OCDE, de l'Union Européenne et les pays partenaires clés servent actuellement à financer des mesures ayant un impact positif sur l'environnement.

Selon l'OCDE, l'économie mondiale devrait croître de 6,8 % en 2021 et de 4,2 % en 2022.

B. Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au T2) qu'aux Etats-Unis. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation.

Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier). Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres.

Toutefois fin octobre 2021, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro tout en demeurant historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.

III - ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE : SITUATION DE LA FRANCE

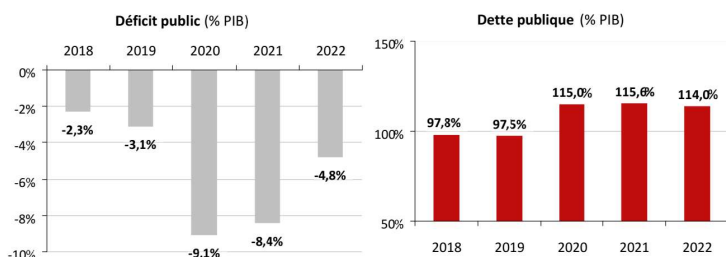
A. Des prévisions économiques encourageantes...

1 La croissance du produit intérieur brut (PIB) français a atteint 7% en 2021, un bond jamais vu depuis 52 ans. Pour 2022 la **prévision de croissance s'établit à 4 %**

Après la chute du PIB de 8% en 2020, l'activité économique au 4^{ème} trimestre 2021 en France « a dépassé, désormais nettement » son niveau d'avant-crise sanitaire, souligne l'Insee.

Au total, l'État aura encore dépensé l'an dernier un peu plus de 60 milliards d'euros, au prix d'un déficit public qui devrait encore avoisiner les 7% du PIB et une dette publique autour de 113%. Avec une telle croissance, la France devrait connaître une des meilleures performances de la zone euro, à la mesure toutefois de l'ampleur du choc subi l'année précédente. La croissance du PIB a plafonné en Allemagne à 2,8% l'an dernier (-4,9% en 2020). Elle a atteint 5% en Espagne (-10,8% en 2020).

2 Déficit et dette publics sensiblement moins élevés que les prévisions grâce à des rentrées fiscales en nette hausse

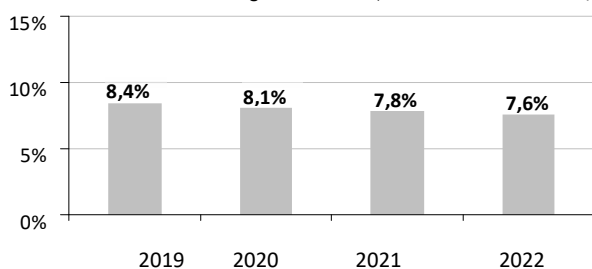


(OCDE « Etudes économiques : France » novembre 2021)

3 Sur le **front de l'emploi**, la France a vu le nombre de chômeurs descendre à son plus bas niveau depuis près de dix ans au dernier trimestre 2021.

Le taux de chômage, au deuxième trimestre 2021, a été de 8 % soit 0,5 % de moins que la période d'avant crise. Les estimations pour l'année 2022 sont de 7,6 % ;

✓ **Taux de chômage en France** (OCDE « Etudes économiques : France » novembre 2021)



B. Mais qui restent préoccupantes...

1 Inflation due à la reprise économique rapide :

Avec le rattrapage de l'économie, le soutien monétaire procuré par les banques centrales devrait un peu s'atténuer dans les mois à venir. Toujours très bas (le rendement de l'OAT 10 ans est resté négatif jusqu'à mi-septembre), les taux d'intérêt de marché pourraient donc légèrement augmenter.

Du côté des **ménages**, étant donnée la consommation bridée par les confinements successifs, le revenu non dépensé s'est accumulé dans un surplus d'épargne financière. La reprise des dépenses des ménages devrait être forte.

Du côté des **entreprises**, les dispositifs de soutien public tels que l'activité partielle ou le fonds de solidarité ont permis de préserver leur revenu et leur taux de marge.

Du fait d'une situation financière globalement préservée, les entreprises maintiendraient leur effort d'investissement à un niveau élevé.

Les estimations chiffrées communiquées reposent sur une hypothèse de levée des restrictions sanitaires avec un impact limité sur l'économie, en France comme chez les principaux partenaires de la zone euro en particulier.

Toutefois, ces prévisions sont soumises à des **aléas importants** concernant :

- L'évolution de la situation sanitaire : couverture vaccinale, efficacité des vaccins dans la durée, et notamment face aux nouveaux variants ;

- Le comportement des agents économiques, notamment le rythme d'utilisation de l'épargne accumulée par les ménages, l'évolution de l'investissement des entreprises.

2 Hausse des prix de l'énergie, des matériaux :

Les difficultés d'approvisionnement et de recrutement observées dans certains secteurs pourraient s'accroître et détériorer plus longtemps la capacité des entreprises à répondre à la demande qui leur est adressée. De même, les tensions observées sur les prix des matières premières et de l'énergie pourraient se diffuser davantage sur les prix et freiner le dynamisme du pouvoir d'achat comme de la reprise.

3 Un endettement public extraordinaire :

En 2020 et en 2021, la mobilisation sans précédent des finances publiques en réponse à la crise a engendré une hausse exceptionnelle de l'**endettement public**, pour un montant estimé à 230 Md€ pour les années 2020 et 2021, dont 165 Md€ pour l'État et 65 Md€ pour la sécurité sociale.

La sortie de crise présagée laisse un niveau d'endettement considérable. En 2021, la dette publique est annoncée à hauteur de 2 836 Md€ soit 115,6% du PIB et projetée à 114% du PIB en 2022.

Les perspectives de réduction du **déficit public** présentées dans le projet de Loi de finances pour 2022 s'établissent à - 4,8% du PIB en 2022 contre - 8,4% du PIB en 2021 (après - 9,1% en 2020).

A court terme, le niveau de dépenses reste soutenu par le plan de relance, les mesures du Ségur de la Santé et d'autres mesures telles que la revalorisation du pouvoir d'achat.

IV - LE PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) 2022 ET SES IMPACTS POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Présenté le 22 septembre dernier sous l'item « Pour une croissance durable », le projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés, avec le plan « France Relance » destiné à soutenir l'économie fortement touchée par la crise sanitaire, et vise un rétablissement progressif des finances publiques.

La stabilité de l'enveloppe globale des dotations avec une péréquation à nouveau renforcée et le niveau de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, sont les autres sujets majeurs pesant sur les ressources des collectivités.

Le projet de budget de l'État reconduit l'abondement supplémentaire de 350 M€ de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

A Compensations de la suppression de la taxe d'habitation :

Avec la suppression du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales à compter de 2021, de nouvelles ressources de substitution sont allouées aux budgets locaux :

- Pour les communes : transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties et instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation ;
- Pour les intercommunalités : affectation d'une fraction de TVA nationale.

Le montant de ces nouvelles recettes est déterminé à partir d'un montant de référence de taxe d'habitation perdue par les collectivités.

Un amendement à la Loi de Finances 2022, adopté en première lecture, vise à corriger ce montant de référence en tenant compte des rôles supplémentaires de taxe d'habitation 2020 émis en 2021 (jusqu'au 15 novembre) du fait des retards de mise à jour enregistrés par l'administration fiscale consécutivement à la crise sanitaire.

Le PLF indique également que l'évolution de la TVA nationale pour 2022 est estimée à 5,5%. Les intercommunalités bénéficieront de cette dynamique puisque la fraction de TVA dont elles disposent en remplacement de la taxe d'habitation suit la même évolution.

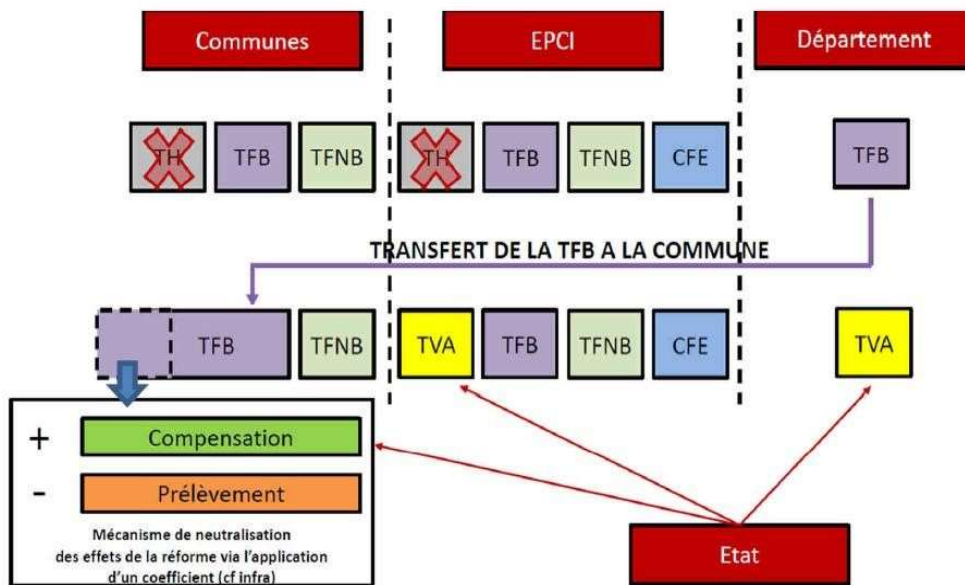
Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales : rappel de la mise en œuvre progressive dans les foyers fiscaux et du dispositif de compensation des recettes mis en place par l'État



Jusqu'en 2020, la commune percevait plus de **360 000 € de taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales**.

A partir de 2021, le produit de la TH sur les résidences principales des 20 % de foyers encore imposés est « nationalisé » : la taxe d'habitation est perçue et conservée par l'Etat.

Le schéma suivant présente la réforme appliquée à partir du budget 2021 :



Repères

- CFE : cotisation foncière des entreprises.
- EPCI : établissement public de coopération intercommunale.
- TFB : taxe foncière sur les propriétés bâties.
- TFNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties.
- TH : taxe d'habitation.
- THRP : taxe d'habitation sur les résidences principales.
- THRS : taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- THLV : taxe d'habitation sur les logements vacants.
- TVA : taxe sur la valeur ajoutée.

A noter que la TH sur les résidences secondaires et sur les logements vacants continue à être appliquée.

Les communes perçoivent la **part départementale** de taxe foncière.

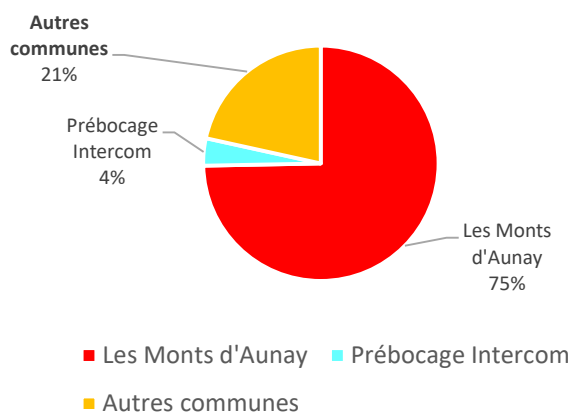
- Si la part départementale est supérieure au produit de TH -> prélèvement.
- Si à l'inverse cette part est inférieure : compensation.

L'Etat applique un coefficient. Le coefficient de la commune annoncé en mars 2021 : 0,784187.

Ce coefficient fait l'objet d'ajustement comme le prévoit la loi de finances (nouveau coefficient : 0,785637)

La taxe foncière sur les propriétés bâties est donc réservée au financement du bloc communal : les communes et les EPCI (communauté de communes Pré-Bocage Intercom pour notre territoire).

Répartition de la taxe foncière sur les propriétés bâties après réforme (suppression de la taxe d'habitation)



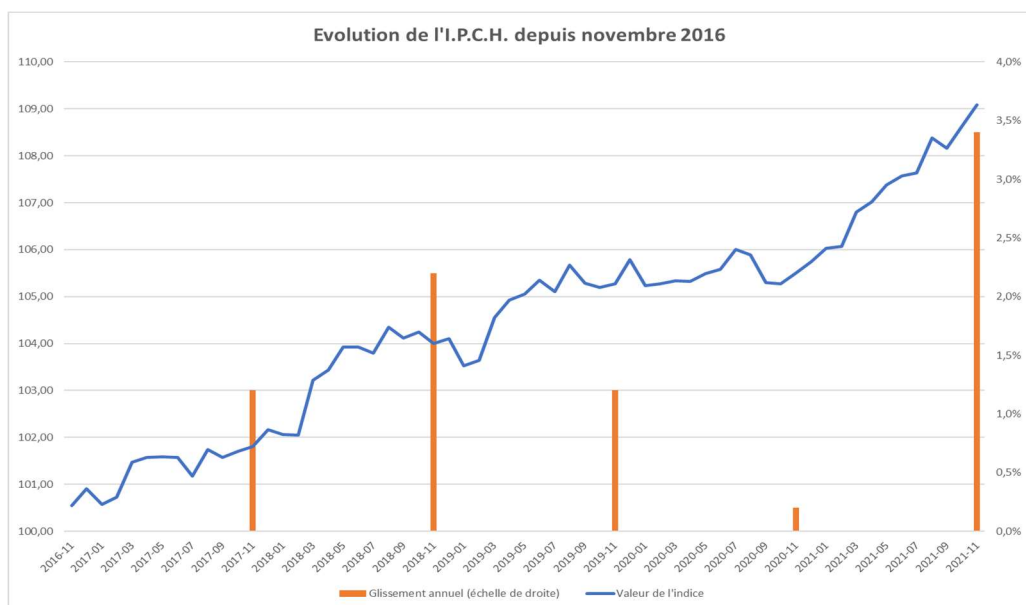
La part départementale étant supérieure au produit de TH : la commune est prélevée.

Concrètement sur 100 euros de taxe foncière, 21 euros sont prélevés pour compenser les pertes d'autres communes

B. Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties : revalorisation forfaitaire des bases de 3,4 %

Le principe de calcul, décidé par l'Etat, de l'actualisation annuelle des valeurs locatives foncières reste identique à celui de ces dernières années.

Il est basé sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre novembre 2020 et novembre 2021 (publié en décembre 2021) pour les locaux d'habitation et les établissements industriels.



Evolution des
bases PLF2022
+3,4 %

C. Les dotations de fonctionnement : maintien de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement au niveau national avec un recentrage de la DGF sur la péréquation au détriment des autres composantes

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour 2022 est fixée nationalement à 26,786 Md€, soit comme annoncé, le maintien de son niveau en valeur, à périmètre constant.

PLF 2022 en k€	PLF 2021 en k€	EVOLUTION
26 786 027	26 758 368	0,10%

Le besoin de financement à couvrir pour 2022 se situe au même niveau qu'en 2021, soit 50 M€. Toutefois, ce prélèvement, généralement réparti entre les différents niveaux de collectivités, est pour 2022 exclusivement affecté aux Régions, le bloc communal (communes et intercommunalités) étant préservé.

Seule l'évolution des critères déclinés localement, telle que l'évolution de la population INSEE, impactera les montants individuels des dotations.

Les dotations de péréquation

Les enveloppes de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmentent chacune de 95 M€, soit une augmentation totale de 10 M€ par rapport à 2021. L'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est en reconduction.

En millions €	Montants 2022	Hausses 2021 / 2022
EPCI		
Dotation d'intercommunalité	1 623	+ 30
COMMUNES		
Dotation nationale de péréquation (DNP)	794	-
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	2 566	+ 95
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	1 877	+ 95
DÉPARTEMENTS		
Dotations de péréquation (DPU et DFM*)	1 533	+ 10
FDPTP**	284	-
TOTAL	8 677	+ 230

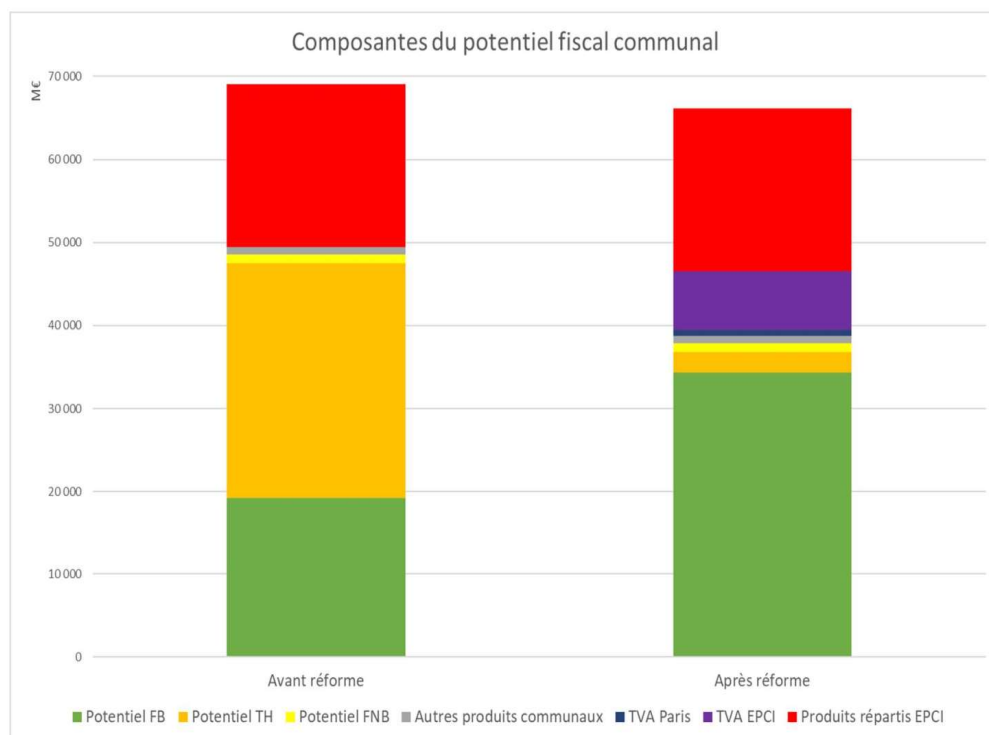
L'enveloppe relative au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est reconduite à 1 Md€.

D. Compensation intégrale pendant 10 ans de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière des logements sociaux

Suite à l'adoption d'un amendement, le projet de Loi de finances 2022 prévoit une compensation intégrale par l'Etat aux collectivités, pendant 10 ans, de la perte de recettes liée à l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficie la production de logements locatifs sociaux, pour tous les logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

E. Ajustement des indicateurs de péréquation

Suite à la nouvelle architecture des ressources induite par la suppression de la taxe d'habitation et la réforme de la valeur locative des locaux industriels, la Loi de finances pour 2021 précisait les nouvelles modalités de calcul des différents indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds versés par l'Etat (potentiels fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale).



F. La continuité du plan de relance = dotations en faveur de l'investissement local via la DETR et le DSIL.

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **2 milliards** d'euros dans la loi de finances 2022, montants augmentés de 337 millions d'euros par rapport à 2021

- **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)** : 1,046 milliard d'euros
- **Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL)** : 907 millions d'euros

La DSIL fait notamment l'objet d'un abondement exceptionnel de 337 millions d'euros (reliquats non utilisés des fonds européens) afin de financer les contrats de transition écologique (CRTE).

- **Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)** : 6,5 milliards d'euros

G. Synthèse :

La loi de finances pour 2022 montre une volonté rassurante de préserver les ressources des collectivités, mais pourraient resurgir la **question du financement du déficit public** et ses implications sur les budgets locaux.

On se rappelle que le dispositif d'encadrement des dépenses locales s'arrêtait avec la dernière loi de programmation des finances publiques 2018-2022 sans prévoir la suite.

Une autre histoire commencera après l'élection présidentielle de 2022....

V - MISE EN PERSPECTIVE DU CONTEXTE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNE

A. Sociologie et démographie de la commune

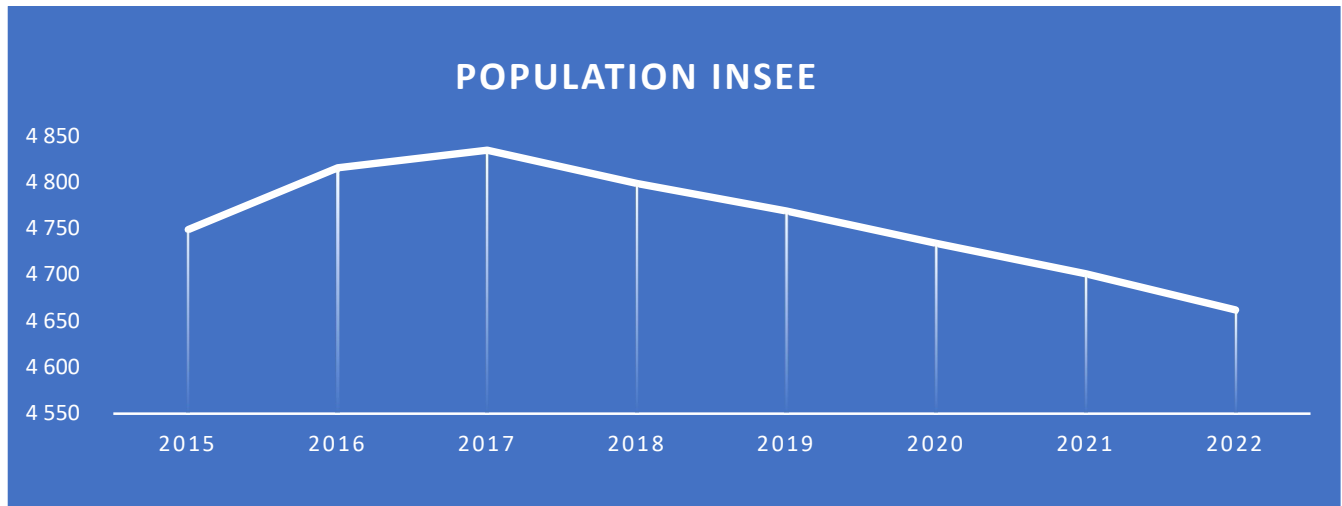
La population légale de la commune, au 1^{er} janvier 2022, est de 4.771 habitants. Les derniers éléments socio-démographiques connus sont ceux de 2018 (INSEE) et 2020 à l'appui de la fiche individuelle 2021 du Ministère de l'Intérieur D.G.C.L. :

Données socio-économiques	Commune	Moyenne	Observations sur les valeurs moyennes
Population INSEE 1/01/2021 (2018)		4 701	
Résidence secondaires*		70	
Population DGF 2021		4 771	
Longueur de voirie en mètres*		63 336	
Superficie en hectares*		6 943	
Nombre de logements sociaux*		336	
Nombre de logements *		2 081	
Part de logements sociaux		16,1%	
Part des ménages bénéficiaires des aides au logement*	39,60%	33,8%	Moyenne de la strate 5 000 à 9999 habitants
Revenu/population INSEE*	12 015,45 €	15 691,90 €	Moyenne de la strate 5 000 à 9999 habitants

Données socio-économiques	Commune	Moyenne	Observations sur les valeurs moyennes
Part des ménages imposés en 2020		38%	53,80% Part des ménages fiscaux imposés dans le Calvados
Taux de pauvreté		13%	
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (niveau de vie)	20 210,00 €	21 490 €	Médiane du revenu disponible, département du Calvados
Taux de chômage (INSEE dossier 2018)	11,4%	9,1%	Taux de chômage département du Calvados (INSEE 2018)

Le contexte local demeure celui de nombreuses villes moyennes, qui ont souffert d'un certain déclin de leurs centres-villes. La démographie de la commune baisse de manière constante depuis 2017. A noter le décalage de 3 ans : ainsi, la population légale du 1^{er} janvier 2022 correspond à la situation du 1^{er} janvier 2019*. Les communes de moins de 10 000 habitants, sont recensés tous les 5 ans.

Compte tenu du dernier recensement intervenu en 2018, la commune devra préparer l'organisation de la campagne 2023 à partir du second semestre 2022 (nomination d'un coordonnateur, ouverture de postes d'agents recenseurs...).



COMMUNES	POPULATION 01/01/2015	POPULATION 01/01/2016	POPULATION 01/01/2017	POPULATION 01/01/2018	POPULATION 01/01/2019	POPULATION 01/01/2020	POPULATION 01/01/2021	POPULATION 01/01/2022
AUNAY SUR ODON	3 253	3 308	3 314	3 299	3 296	3 268	3 246	3 225
BAUQUAY	298	300	305	313	304	302	300	296
CAMPANDRE VALCONGRAIN	108	109	107	104	95	95	94	93
DANVOU LA FERRIERE	171	173	171	168	168	167	166	164
LE PLESSIS GRIMOULT	367	361	347	334	342	331	338	334
ONDEFONTAINE	334	339	355	347	332	341	328	324
ROUCAMPS	218	226	236	234	232	230	229	226
TOTAL	4 749	4 816	4 835	4 799	4 769	4 734	4 701	4 662

La commune déléguée d'Aunay-sur-Odon reste cependant attractive, notamment en cette sortie de crise sanitaire avec un renouvellement des commerces de centre-ville, des recherches de locaux commerciaux infructueuses, une tendance nette à la hausse des transactions immobilières, une faible vacance locative et de nombreux programmes d'extension immobilière (lotissement Le Clos Fleuri tranches 1 à 4 et lotissement de la Mare créés dans l'intervalle 2018 à maintenant). Il y a également davantage de projets d'urbanisme ces deux dernières années sur les autres communes déléguées de la commune nouvelle.

Il est fort probable que la tendance démographique, actuellement à la baisse, s'inversera dans les prochaines années.

B. Contexte local, intercommunal :

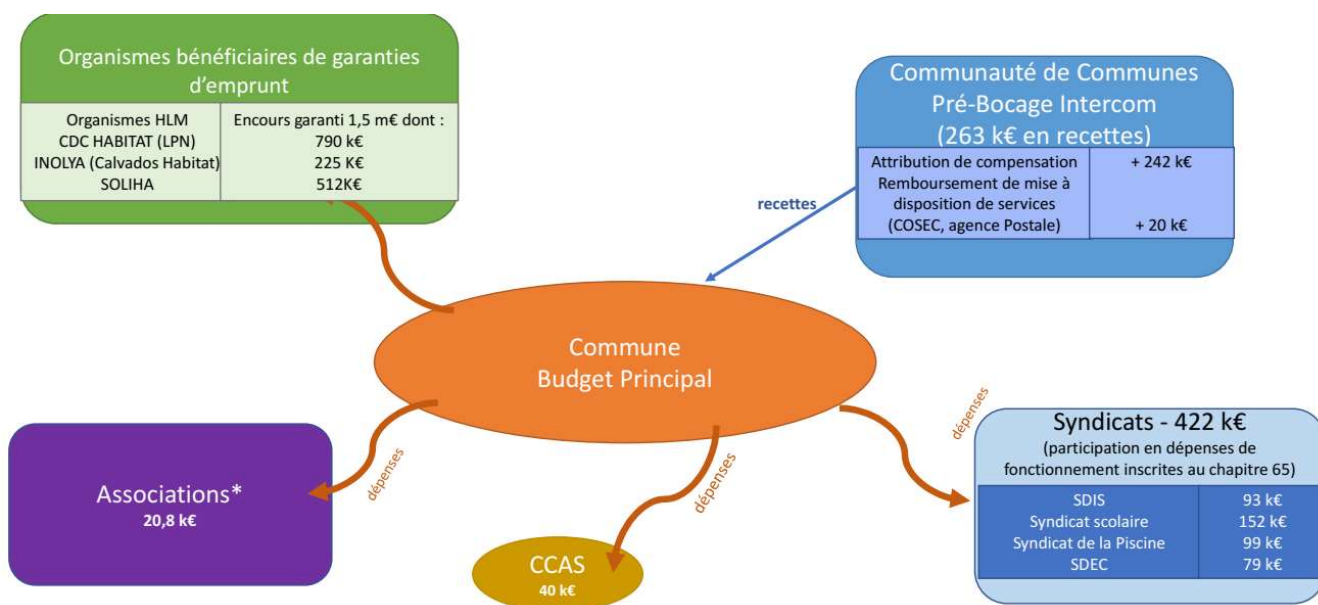
La commune soutient les associations par des aides financières (subventions), par des mises à disposition de locaux, des prêts de matériels, par des moyens humains (mises à disposition ponctuelles de personnel) et via le CCAS également. Elle rend possible certaines opérations d'aménagement de bailleurs sociaux en garantissant leurs emprunts.

Elle met à disposition de la communauté de communes :

- des locaux : tels que l'agence postale du Plessis-Grimoult, les écoles et cantines pour le centre de loisirs intercommunal ou encore le local jeune ;
- du personnel pour le gymnase via une convention de mise à disposition de service ;

Et perçoit des ressources par le remboursement de charges et par les attributions de compensation.

La commune est engagée dans des syndicats et contribue à leur équilibre financier. Le schéma suivant décrit ces interactions entre la commune et ses partenaires :



C Compétences de la communauté de communes Pré-Bocage Intercom :

- Compétences obligatoires :
 1. **Aménagement de l'espace** (SCoT, PLUi, exercice du droit de préemption...)
 2. **Développement économique** : zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme ;
 3. **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage**
 4. **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**
- Compétences optionnelles :
 1. **Protection et mise en valeur de l'environnement** : entretien sentiers de randonnées. La CdC est compétente pour assurer les études, l'entretien, et les aménagements de tout cours d'eau présent sur le territoire de la communauté de communes.
 2. **Politique du logement et du cadre de vie** incluant les activités dédiées à la jeunesse, aux centres de loisirs sans hébergement (hors compétence scolaire et périscolaire).
 3. **Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.**
 4. **Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.**
 5. **Action sociale d'intérêt communautaire** : création, aménagement et la gestion des Relais d'Assistants Maternels (RAM) sur le territoire de la communauté de communes ;
- Compétences supplémentaires :
 1. **Agences postales d'intérêt communautaire ;**
 2. **Assainissement non collectif des eaux usées**
 3. **Points info 14**
 4. **Insertion des jeunes**
 5. **Autres compétences :**
 - Création et gestion de maisons de services au public.
 - Espaces Publics Numériques de Basse-Normandie : Création d'un EPN en partenariat avec la Région.
 - La communauté de communes est habilitée à créer un service ingénierie (Conseil, AMO, MOE) sur demande des communes situées dans ou en dehors du périmètre communautaire.

Pour améliorer ses dotations de fonctionnement, la communauté de communes doit s'engager pour davantage d'intégration : plus de compétences. Le sujet de la prise de compétences eau et assainissement collectif sera vraisemblablement posé par l'EPCI à ses communes membres dans ce mandat 2020-2026.

VI - LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 ET L'ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2021

A. Les recettes de fonctionnement :

Le solde par chapitre de la section de fonctionnement partie recettes est détaillé ci-après :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018 en €	CA 2019 en €	CA 2020 en €	CA 2021 en €	Variation en €	EVOLUTION CA 2021/2020
013 Atténuation de Charges	32 295,67	51 819,32	76 473,55	33 726,35	-42 747	-56%
70 Produits Services & Ventes	174 237,85	192 370,87	115 050,39	187 235,80	72 185	63%
73 Impôts & Taxes	1 470 724,75	1 460 167,52	1 450 641,19	1 515 858,64	65 217	4%
74 Dotations & Participation	1 398 438,06	1 403 592,08	1 496 436,58	1 620 764,88	124 328	8%
75 Autres Produits de Gestion courante	364 538,71	393 656,94	367 564,92	380 325,04	12 760	3%
76 Recettes financières	8 652,04				0	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		CA 2018 en €	CA 2019 en €	CA 2020 en €	CA 2021 en €	Variation en €	EVOLUTION CA 2021/2020
77	Produits exceptionnels	15 350,75	8 220,61	19 086,01	17 360,55	-1 725	-9%
042	Transferts entre section	9 269,75	112 129,61	0,00	55 172,85	55 173	
Sous-total		3 473 507,58	3 621 956,95	3 525 252,64	3 810 444,11	285 191	8%
002	Résultat de fonctionnement reporté	795 930,20	1 187 967,68	969 695,27	171 611	18%	18%
TOTAL GENERAL		4 269 437,78	4 809 924,63	4 494 947,91	4 951 750,35	456 802	10%

Les recettes « réelles » sont celles qui font l'objet d'un encaissement. Elles sont à distinguer des recettes d'ordre : en 2021 des écritures d'enregistrement des travaux en régie ont été réalisées pour 55 172,85 €.

Le tableau ci-après détaille les principales recettes « réelles » :

RECETTES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	VARIATION 2021/2020	
TOTAL des RRF	3 622 510	3 808 174	3 464 238	3 509 827	3 522 398	3 755 271	232 874	6,6%
Atténuation de Charges	83 034	49 397	32 296	51 819	73 619	33 726	- 39 892	-54,2%
Produits des services – chap. 70	163 861	173 482	174 238	192 371	115 050	187 236	72 185	62,7%
Fiscalité propre - cpte 73111, 7318, FNGIR : contributions directes	943 848	1 036 965	1 079 070	1 027 183	1 044 709	1 107 423	62 714	6,0%
FPIC - compte 7325	92 367	55 551	45 504	28 678	14 451	0	-14 451	
Fiscalité reversée - attribution compensations	270 973	222 077	221 268	219 428	215 577	215 797	220	0,1%
Fiscalité reversée - IFER éoliennes	0	0	0	52 640	26 775	26 950	175	0,7%
Reversement départemental des droits de mutation	121 648	113 797	120 266	127 425	145 118	156 660	11 542	8,0%
Autres recettes fiscales	5 341	5 057	4 617	4 814	4 011	9 029	5 017	125,1%
Concours financiers de l'Etat – chap. 74	991 260	1 122 779	1 175 455	1 230 355	1 282 433	1 302 492	20 059	1,6%
<i>dont DGF part forfaitaire</i>	<i>543 846</i>	<i>572 347</i>	<i>572 347</i>	<i>572 347</i>	<i>570 216</i>	<i>567 377</i>	<i>-2 839</i>	<i>-0,5%</i>
<i>dont Dotation de solidarité rurale</i>	<i>300 132</i>	<i>404 084</i>	<i>453 757</i>	<i>513 112</i>	<i>577 119</i>	<i>610 501</i>	<i>33 382</i>	<i>5,8%</i>
<i>dont Dotation Nationale de Solidarité</i>	<i>147 282</i>	<i>146 348</i>	<i>149 351</i>	<i>144 896</i>	<i>135 098</i>	<i>124 614</i>	<i>-10 484</i>	<i>-7,8%</i>
Participations emplois aidés	0	0	0	0	12 476	95 186	82 710	663,0%
Participation communes	216 438	52 955	45 954	55 080	61 336	51 982	-9 354	-15,3%
Etat Compensation exo TF	1	18 152	15 892	15 952	15 799	69 672	53 873	341,0%
Etat compensation exo TH	22 479	45 978	47 465	49 117	52 825	0	-52 825	-100,0%
Attribution du fonds départemental TP	43 626	40 125	34 363	26 014	26 008	26 008	0	0,0%
Autres recettes de participations	172 989	85 449	79 309	27 074	45 560	75 425	29 866	65,6%
Revenus des immeubles	413 370	394 624	364 539	393 657	367 565	380 325	12 760	3,5%
Recettes financières	4	38	8 652	0	0	0	0	
Produits exceptionnels	81 271	391 749	15 351	8 221	19 086	17 361	-1 725	-9,0%
Evolution en % des RRF		5,1%	-9,0%	1,3%	0,4%	6,6%		

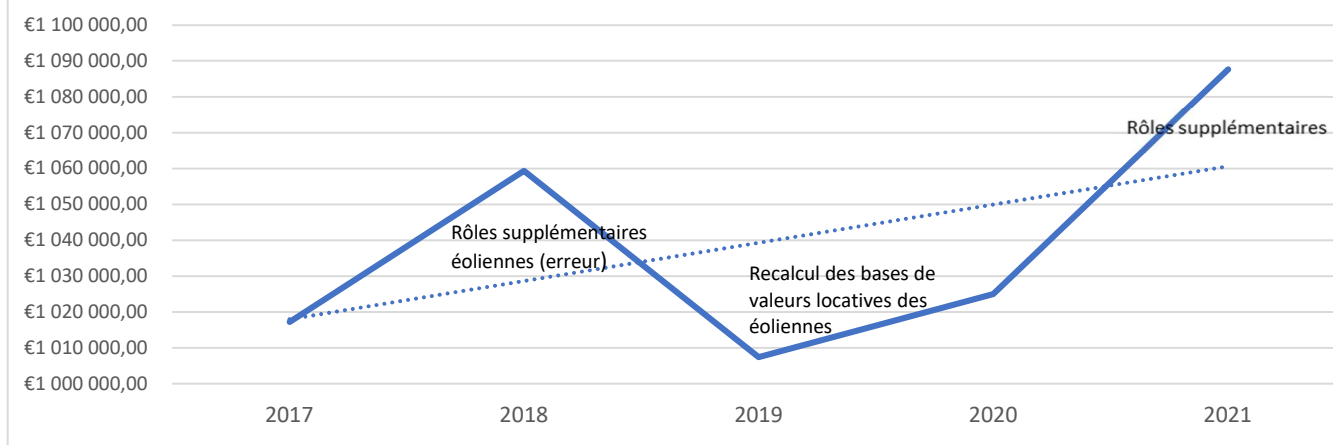
1. Produits des contributions directes (« fiscalité propre ») :

Le chapitre 73 enregistre le produit des impôts et taxes. Les contributions directes représentent 1 087 685 € soit 71,8 % des recettes de ce chapitre.

Entre 2020 et 2021, la recette de contributions directes a évolué de 6 % (soit + 62 714 €). 50 % des bases des propriétés industrielles avaient pourtant été retirées des bases globales et le taux d'évolution des bases décidé par la loi de finances pour 2021 était de 0,2%.

La commune a donc enregistré de nouvelles bases liées à l'urbanisation dynamique de la commune.

Produit des contributions directes de 2017 à 2021



→ Le produit des contributions directes par habitant est nettement plus faible que la moyenne : 221 € en 2020, contre 751 euros en moyenne départementale et 463 € en moyenne nationale.

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	3 448 779	729	1 696	1 198	1 043
Produits de fonctionnement CAF	3 441 814	727	1 677	1 174	1 013
dont : Impôts locaux	1 044 709	221	751	490	463
Fiscalité reversée par les GFP	215 577	46	112	155	148
Autres impôts et taxes	190 355	40	246	99	66

→ Les bases de fiscalité sont très faibles : 641 € par habitant contre 1 859 € par habitant en moyenne départementale (des communes appartenant à la même strate).

II - LES BASES IMPOSÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE ET LES REDUCTIONS DE BASES CONSÉCUTIVES AUX DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LA COMMUNE

BASES NETTES "MÉNAGES" TAXÉES AU PROFIT DE LA COMMUNE	Bases en €	Bases en € par habitant			
		Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Taxe d'habitation (TH)	3 796 560	802	2 464	1 419	1 431
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	3 034 750	641	1 859	1 275	1 275
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	454 698	96	53	50	27
Taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	0	0	0	0	0

→ La commune a davantage de logements sociaux que la moyenne départementale : 8,9% contre 4,5 % au niveau départemental. Les logements sociaux bénéficient d'exonérations de taxes foncières non compensées par l'Etat. La loi de finances pour 2022 vient adapter ce régime pour les programmes neufs et réhabilités futurs toutefois.

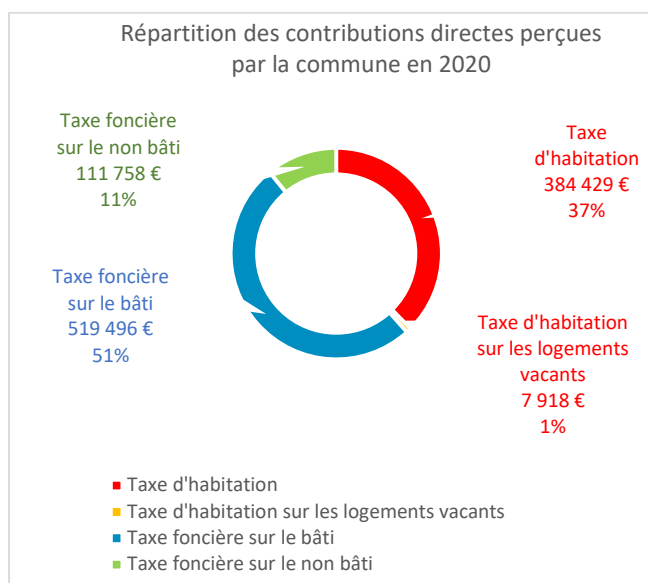
DONNÉES ÉCONOMIQUES	Pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Nombre de logements imposés à la TH	2 138			
-> dont part de résidences secondaires	4,9 %	42,7 %	22,3 %	13,1 %
-> dont logements vacants	34	14	17	10
Valeur locative nette des résidences secondaires	227 234			
Bases communales imposées en foncier bâti	3 034 750			
-> dont % locaux d'habitation ordinaire	67,4 %	73,5 %	64,9 %	67,5 %
-> dont % locaux d'habitation à caractère social	8,9 %	4,5 %	5,0 %	2,3 %

A noter qu'augmenter de 1 point le taux des taxes foncières permet de lever :

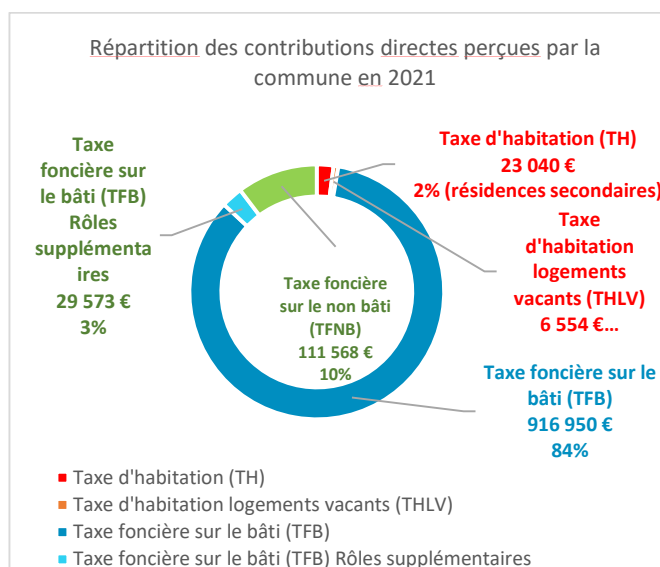
- 32 000 euros sur les propriétés bâties ;
- 4 700 euros sur les propriétés non bâties.

Le produit des contributions directes repose désormais uniquement sur la taxe foncière. Les graphiques ci-après montrent la structure des contributions directes en 2020 et celle en 2021 :

AVANT REFORME DE LA TAXE D'HABITATION



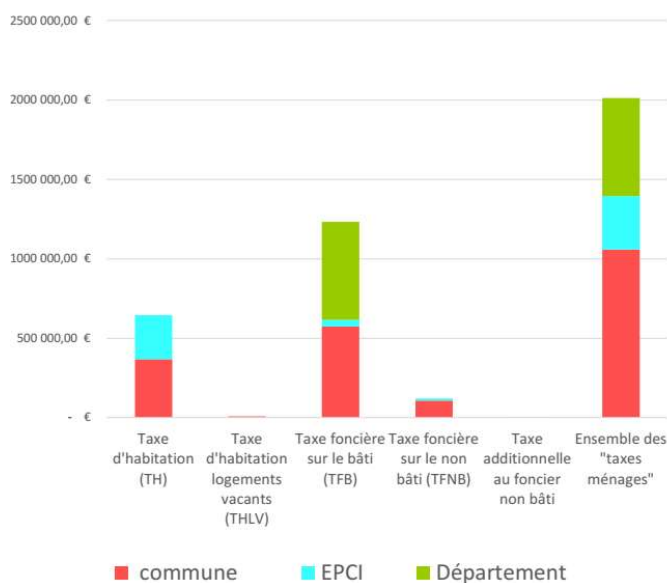
APRES REFORME DE LA TAXE D'HABITATION



→ La population a profité des mesures d'exonérations totales de la taxe d'habitation sur la résidence principale qui concernent 80 % des foyers fiscaux et d'exonérations partielles pour les 20 % restant. Sur le territoire communal c'est **600 k€ d'économies pour le contribuable**. En 2023, 100 % des foyers fiscaux seront exonérés de TFPB sur la résidence principale.

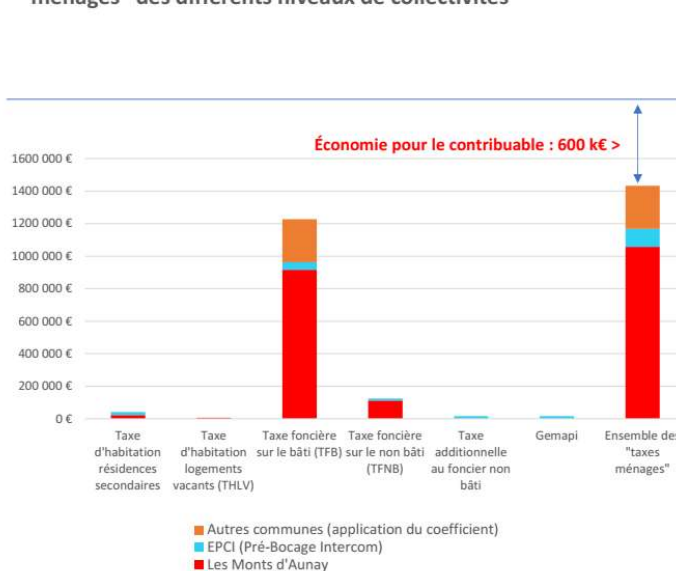
AVANT REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Répartition en 2020 des recettes fiscales "dites ménages" des différents niveaux de collectivités



APRES REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

Répartition en 2021 des recettes fiscales "dites ménages" des différents niveaux de collectivités



2. Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) via le fonds de péréquation départemental

Pour les communes de moins de 5 000 habitants qui ne sont pas classées « station de tourisme », les DMTO générés sur leur territoire sont placés dans un fonds de péréquation départemental, dont le montant est réparti entre elles par une délibération du conseil départemental adoptée dans les conditions prévues à l'article 1595 bis du Code général des impôts.

Ce fonds est réparti sur la base de critères de péréquation, et notamment l'importance de la population, les dépenses d'équipement brut et l'effort fiscal des communes bénéficiaires. Ce fonds de péréquation départemental a notamment été institué pour éviter à ces communes de subir chaque année les oscillations de DMTO liées à la variation du nombre et du montant des transactions immobilières sur leur territoire.

Le fonds de péréquation, dynamisé par le volume considérable des transactions immobilières, est en net augmentation chaque année.

Le reversement, perçu par la commune et enregistré également au chapitre 73, a augmenté de 8 % en 2021.

3. Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été créé par l'article 125 de la loi de finances pour 2011 pour une première mise en œuvre en 2012.

Ce fonds consiste en un mécanisme de péréquation horizontale, c'est-à-dire sans prélèvement sur le budget de l'Etat, au sein des ensembles intercommunaux, lesquels sont constitués des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). En 2021, comme l'année précédente, le montant national du FPIC représente 1 milliards d'euros.

Le FPIC vise à réduire les inégalités entre les ensembles intercommunaux. Ainsi, un prélèvement est effectué sur les ensembles intercommunaux les plus favorisés, sélectionnés d'après leur potentiel financier et le revenu moyen de leurs habitants. Les fonds recueillis sont ensuite reversés aux ensembles intercommunaux appartenant à une liste constituée de 60 % des ensembles intercommunaux, classés sur la base d'un indice synthétique de ressources et de charges (potentiel financier, revenus des habitants, effort fiscal), de façon décroissante.

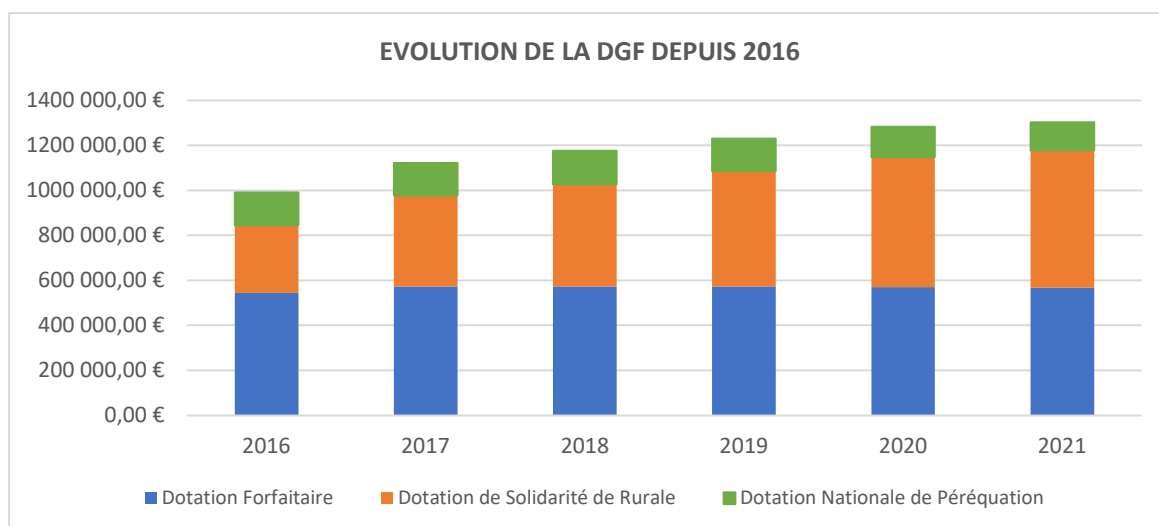
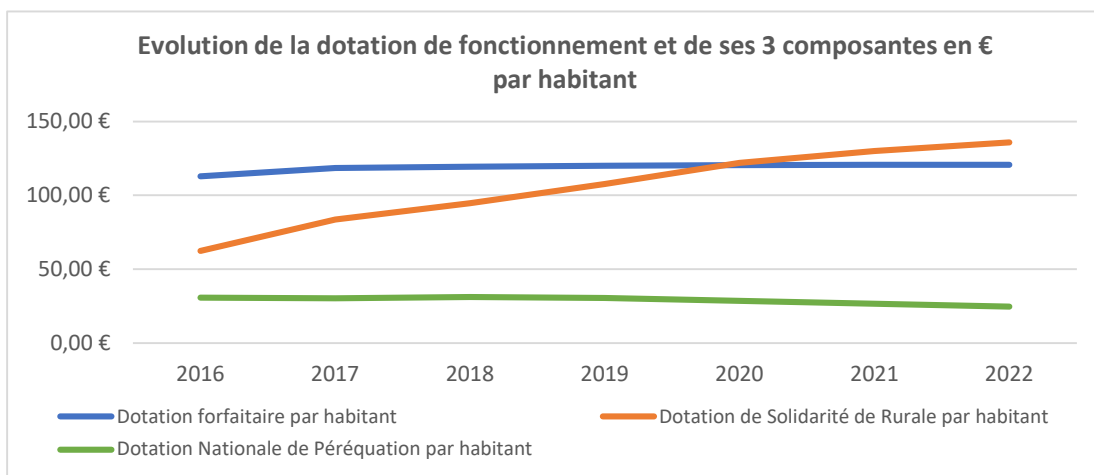
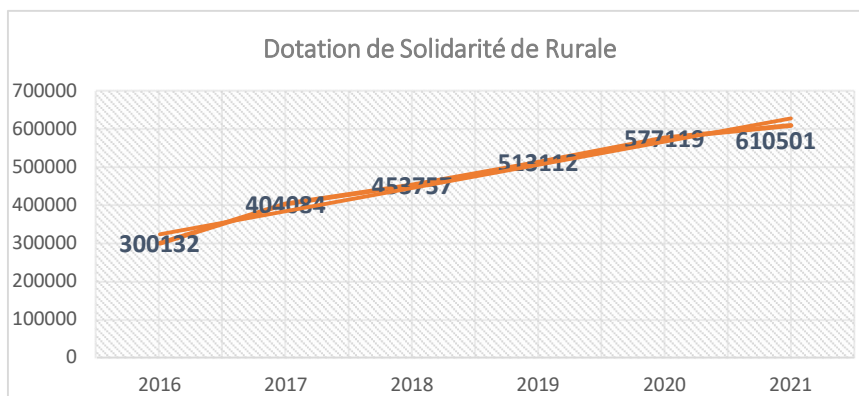
De 2016 à 2020, l'ensemble intercommunal constitué de la communauté de communes et de ses communes membres a été bénéficiaire au titre du FPIC. Ce n'est plus le cas depuis cette année 2021.

4. La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF, qui figure au chapitre 74 « dotations et participations », a trois composantes :

- La dotation forfaitaire répartie notamment en fonction de la population légale, d'où la baisse de 2 839 € entre 2020 et 2021 ;
- La dotation nationale de péréquation dont le montant global a été figé en 2018. Cette dotation est également en baisse ;
- La dotation de solidarité rurale (DSR) répartie en fonction d'indicateurs financiers en cours de refonte (potentiels fiscaux, financiers...) évoqués dans le point « IV E. Ajustement des indicateurs de péréquation ».

La DSR a considérablement augmenté depuis 2016 comme le démontrent les graphiques ci-après :



5. Les compensations d'exonération de taxes (foncières) : + 53 873 €

La loi de finances pour 2021 a allégé la fiscalité des entreprises et notamment la fiscalité foncière : 50 % des bases de fiscalité industrielles ont été exonérés. Cette exonération est compensée par l'Etat. Elle a représenté près de 53 000 euros. Cette recette émerge également au chapitre 74.

6. Les participations sur les emplois aidés : + 84 543 €

Avec la prise de compétence restauration scolaire, la commune a repris le personnel contractuel et profité des mesures de soutien à l'emploi : 12 postes, à temps non complet dans le secteur scolaire et périscolaire, sont financés à 80 %. 6 postes dans les services techniques et la mairie bénéficient également de ce dispositif.

7. Produits des loyers : + 14 391 €

Le chapitre 75 « autres recettes de gestion » qui enregistre le produit des loyers a été très impacté en 2020 par la crise sanitaire et l'arrêt des locations des salles municipales, représentant de l'ordre de 26 000 euros de recettes par an. Les vagues successives de contamination et les mesures de restrictions qu'elles ont entraînées, ont produit des impacts en 2021 avec un manque à gagner estimé à 12 000 €.

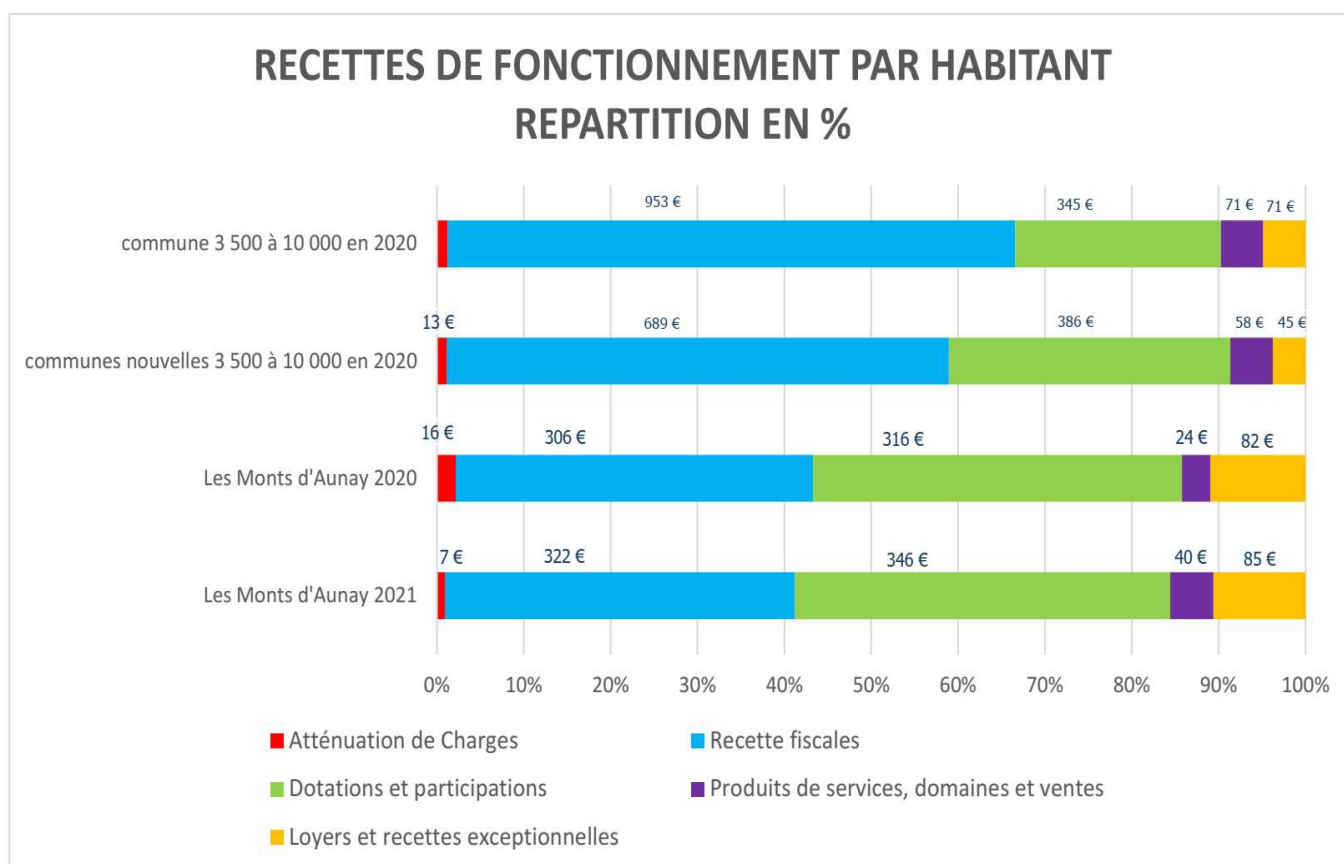
8. Produits de l'activité : + 72 037 €

L'activité périscolaire, et notamment la compétence restauration scolaire sur un trimestre, a permis de faire évoluer le chapitre 70 à la hausse, contrairement à la prévision budgétaire.

9. Comparaison de la répartition des recettes réelles de la commune et de celles des communes appartenant à la strate de 3 500 à 10 000 habitants

Les données ci-après sont issues du document de l'association des maires de France « PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS EN 2020 », qui reprend les données des comptes 2020 des communes.

Les Monts d'Aunay bénéficient de beaucoup moins de recettes réelles que la moyenne des communes de 3 500 à 10 000 et des communes nouvelles. Le produit de la fiscalité (toutes les taxes) par habitant : 306 €, contre 689 € en moyenne dans les communes nouvelles et 953 € dans les communes de la même strate.



B. Les charges de fonctionnement :

Le solde par chapitre de la section de fonctionnement partie dépenses est détaillé ci-après :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2018 en €	CA 2019 en €	CA 2020 en €	CA 2021 en €	Variation en €	EVOLUTION CA 2021/2020
011 Charges à caractère général	763 253,50	792 653,85	773 201,22	804 950,99	31 750	4%
012 Charges de personnel	1 326 725,80	1 386 212,69	1 432 524,75	1 652 622,69	220 097	15%

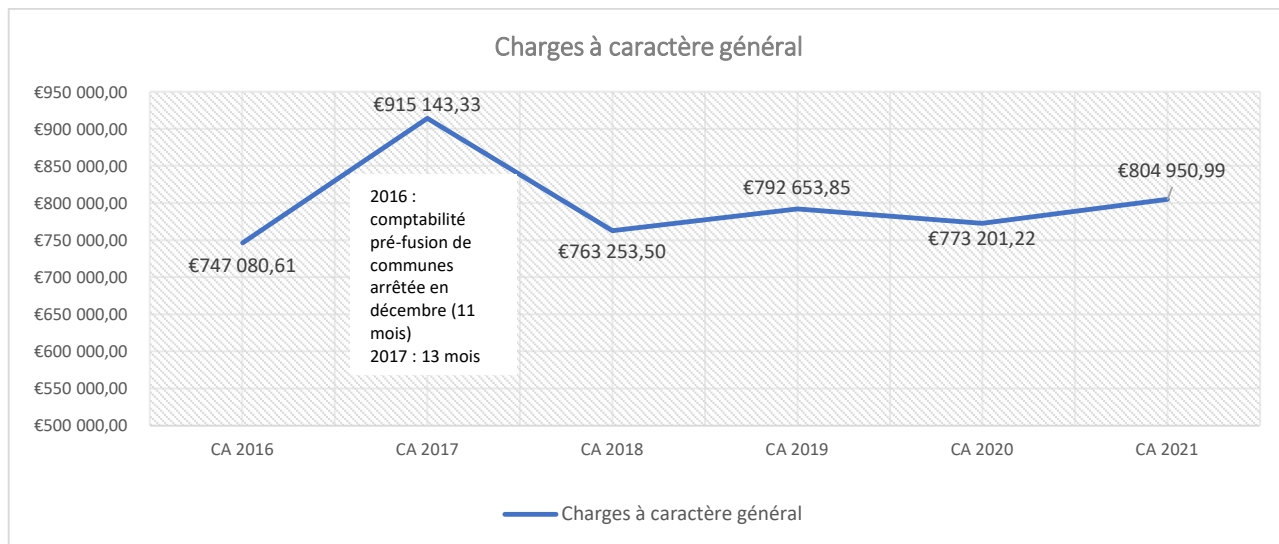
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		CA 2018 en €	CA 2019 en €	CA 2020 en €	CA 2021 en €	Variation en €	EVOLUTION CA 2021/2020
014	Atténuation de recettes				2 650,00		
65	Autres charges de gestion	698 618,78	731 188,49	686 531,06	680 349,74	-6 181	-1%
66	Charges financières	97 875,67	47 393,64	38 999,62	36 667,54	-2 332	-6%
67	Charges exceptionnelles	6 123,48	966,86	6 345,71	5 294,00	-1 052	-17%
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00	14 458,76	14 459	
CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT		2 892 597,23	2 958 415,53	2 937 602,36	3 196 877,88	259 276	9%
042	Transferts entre sections (amortissement essentiellement)	188 872,87	199 319,37	198 926,88	205 773,96	6 847	3%
023	Virement à la section d'investissement					0	
TOTAL GENERAL		3 081 470,10	3 157 734,90	3 136 529,24	3 402 651,84	266 123	8%

Ce sont également les dépenses réelles qui seront analysées. Les dépenses d'ordre enregistrées au chapitre 042 correspondent à l'amortissement des équipements : ces dépenses assurent une partie de l'autofinancement de la section d'investissement.

DEPENSES Réelles de Fonctionnement (en €)	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	VARIATION 2021/2020	
TOTAL des DRF	2 814 179	3 136 895	2 892 597	2 958 416	2 937 602	3 185 069	247 467	8,4%
Charges à caractère général	747 081	915 143	763 254	792 654	773 201	804 951	31 750	4,1%
Charges de personnel	1 248 998	1 349 987	1 326 726	1 386 213	1 432 525	1 652 622	220 097	15,4%
Charges financières	38 730	38 000	97 876	47 394	39 000	36 668	- 2 332	-6,0%
Contingents et participations (SDEC, SDIS, SI Piscine et SIS)	416 611	432 154	428 716	454 144	418 336	432 849	14 514	3,5%
Subventions	175 674	96 563	68 481	73 085	75 363	60 773	- 14 590	-19,4%
Provisions		111 000				14 459		
Autres charges	187 086	194 048	207 545	204 926	199 178	197 206	- 1 972	-1,0%
Evolution en % des DRF		11,5%	-7,8%	2,3%	-0,7%	8,4%		

1 Les charges à caractère général :

Ce sont toutes les dépenses de fournitures et de prestations de services nécessaires aux activités communales. Ce chapitre est particulièrement impacté par la prise de compétence cantine avec le contrat de fournitures de repas et les formations des agents en contrats aidés. Depuis 2020, la commune achète beaucoup de consommables dans le cadre de la prévention anti-covid19. Les coûts des produits et protections sont évalués à près de 10 000 euros par an.



2 Les charges de personnel :

Ces charges ont augmenté de façon significative en 2021 sous l'effet :

- De la création d'un service scolaire et périscolaire à la mairie dans le cadre de prise de compétence restauration scolaire,
- De la reprise des personnels de cantines,
- Du renforcement des services techniques pour améliorer l'entretien dans l'ensemble de la commune nouvelle,
- Du remplacement d'un congé maternité,
- De la monétisation des congés extra-légaux supprimés,
- De la mise à disposition d'un agent pour le centre de vaccination de juin à août inclus.

Et par l'effet Glissement Vieillesse Technicité qui théorise l'impact sur la masse salariale des évolutions liées à la carrière des agents.

→ Présentation de l'effectif communal :

Au 31 janvier 2022, la répartition des effectifs de droit public, financés par le budget principal de la commune, est la suivante :

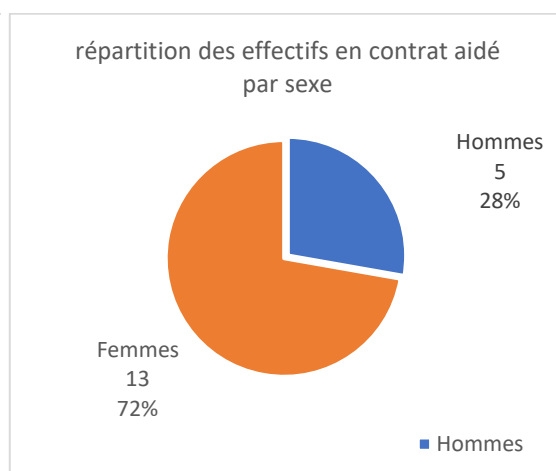
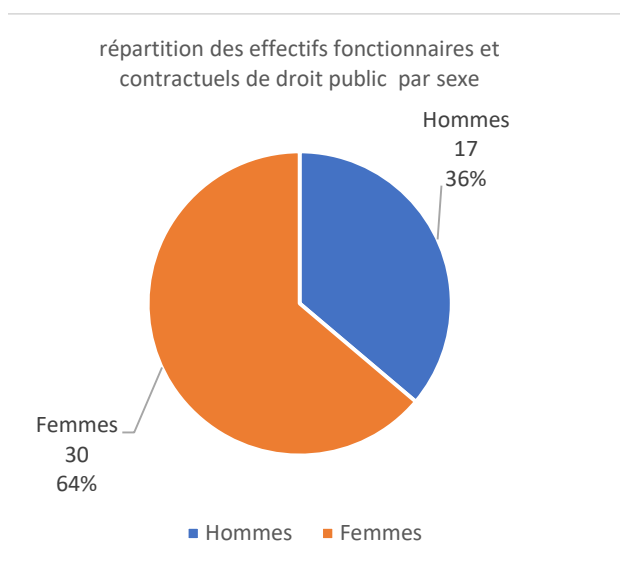
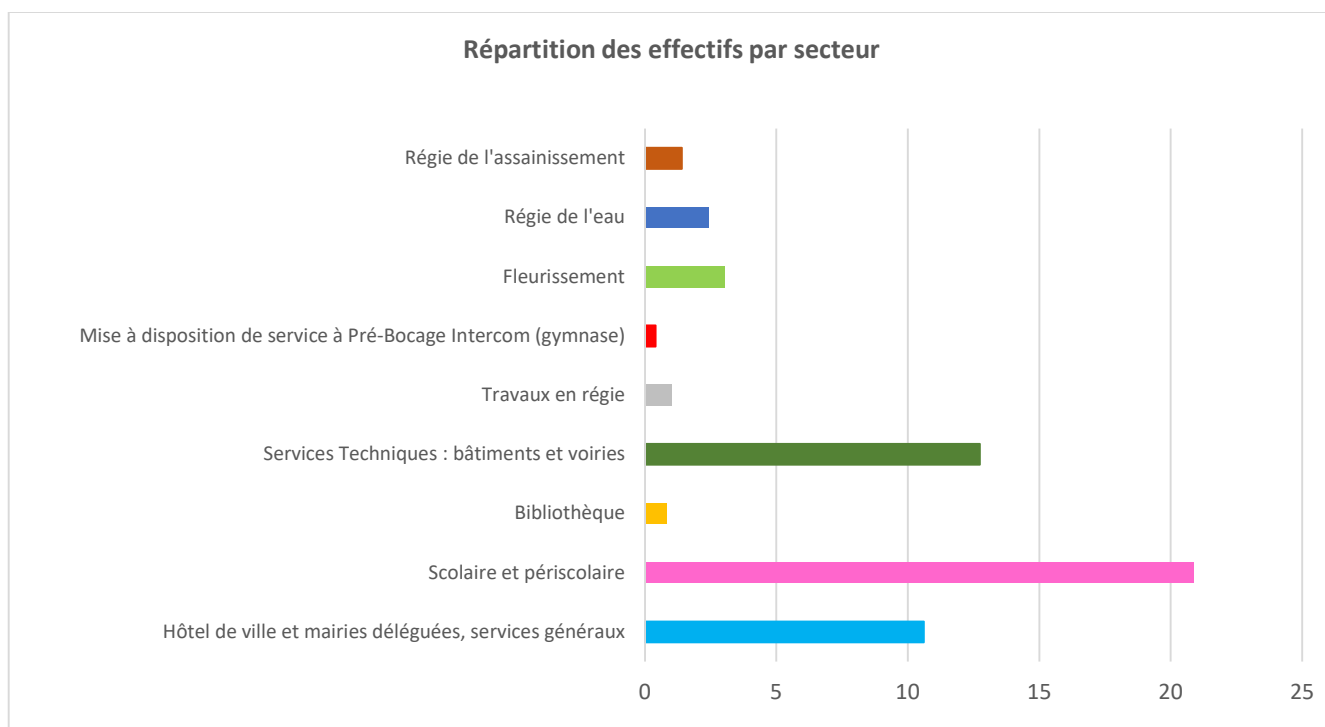
Catégorie	Nombre d'agents	En équivalents temps plein rémunérés
A	2	2,00
B	3	2,23
C	38	32,03
	43	36,26

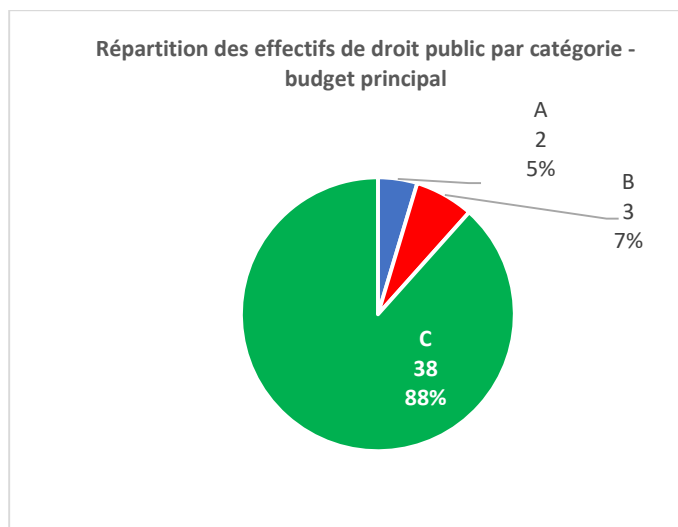
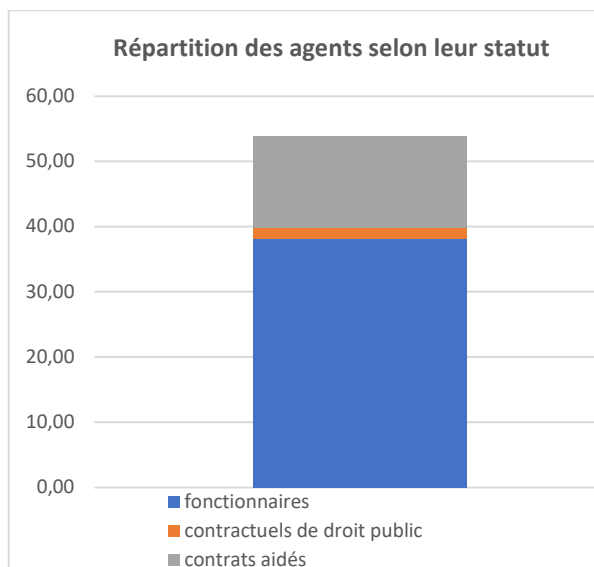
L'effectif municipal est également composé d'agent de droit privé, dans le cadre de contrat parcours emplois compétences :

Agents de droit privé	Nombre d'agents	En équivalents temps plein rémunérés
Contrat PEC CAE CUI	18	13,74

Enfin, les régies d'eau potable et de l'assainissement financent 4 postes :

Catégorie	Nombre d'agents	En équivalents temps plein rémunérés
C	4	3,80





3 Contingents et participations (chapitre 65 autres charges de gestion)

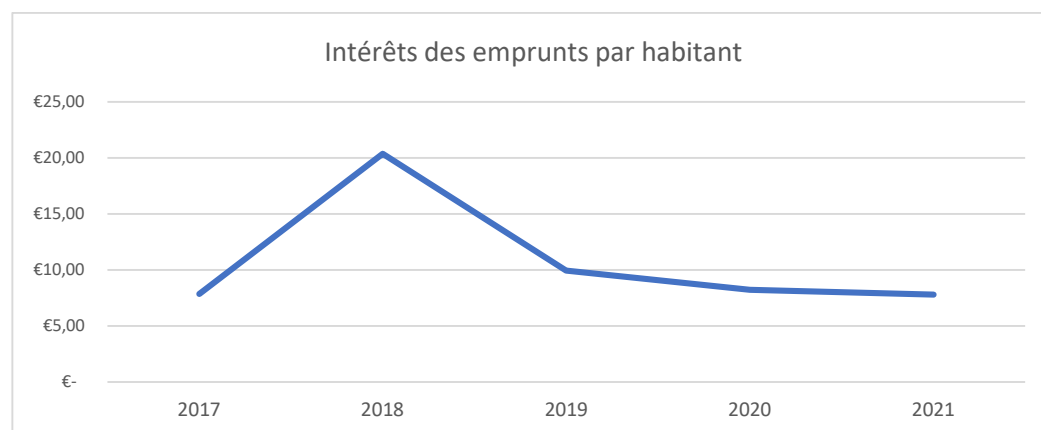
Le budget 2021 comporte les dépenses relatives à 3 trimestres d'activité du SIVOS aujourd'hui dissous. Au-delà, la commune participe au SDIS, SDEC et au syndicat de la piscine.

Ce dernier a subi d'importantes pertes liées à la crise sanitaire. La commune a demandé à Pré-Bocage Intercom de prendre la compétence piscine et de se substituer à Caumont/Aure, Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage dans le syndicat intercantonal. Il s'agit en effet de trouver le moyen de financer l'équipement de façon plus équitable et de retrouver des marges de manœuvre pour que la piscine soit réhabilitée.

Compte	SYNDICATS	2018	2019	2020	2021
6553	Syndicat Départemental de lutte contre l'Incendie et de Secours SDIS	93 358,00 €	93 358,00 €	93 358,00 €	93 358,00 €
65541	SIVOS	185 408,26 €	204 572,57 €	157 810,90 €	152 287,92 €
65548	SYNDICAT DE PISCINE	72 401,00 €	75 263,98 €	92 369,38 €	98 500,83 €
	Contribution équilibre	70 401,00 €	71 263,98 €	88 069,38 €	94 116,83 €
	Créneaux	2 000,00 €	4 000,00 €	4 300,00 €	4 384,00 €
65548	Syndicat Départemental Electricité Calvados SDEC ENERGIE	70 056,48 €	73 362,45 €	72 060,36 €	78 732,08 €
	dont forfait maintenance	26 120,00 €	26 445,75 €	26 680,00 €	27 002,60 €
	dont consommations	40 169,28 €	43 448,64 €	44 379,35 €	48 216,07 €
	dont réparations	3 767,20 €	3 468,06 €	1 001,01 €	3 513,41 €
65541 SIVOS + 65548 SDEC & SYNDICAT DE LA PISCINE		327 865,74 €	353 199,00 €	322 240,64 €	329 520,83 €

4 Charges financières :

Les charges financières sont faibles, représentant 1,15 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2021.



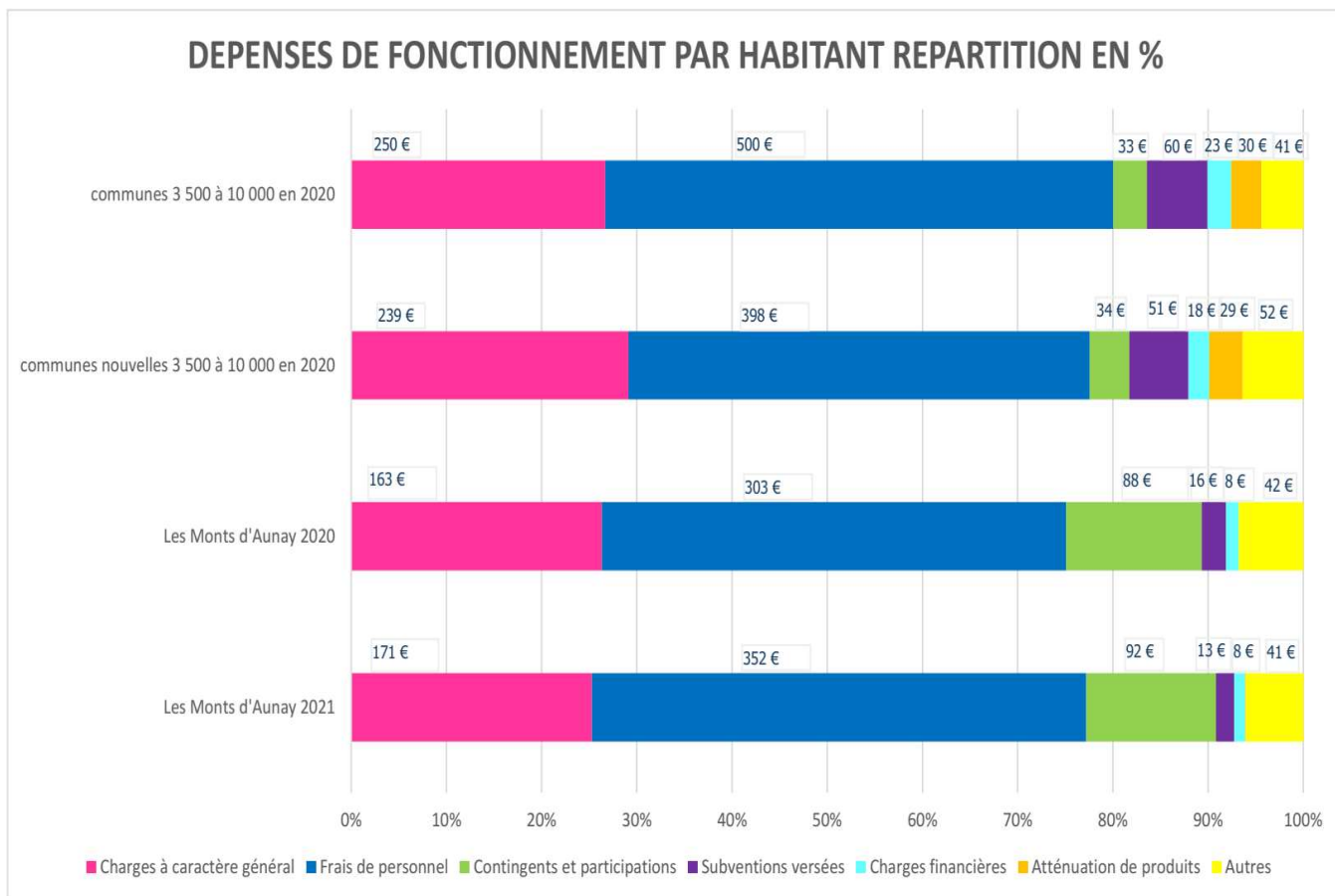
8 € par habitant contre 29 € en moyenne départementale par habitant pour la catégorie démographique (source : fiche financière 2020 DDFIP)

4 Mise en place d'une provision pour dépréciation des actifs circulants : 14 459 €

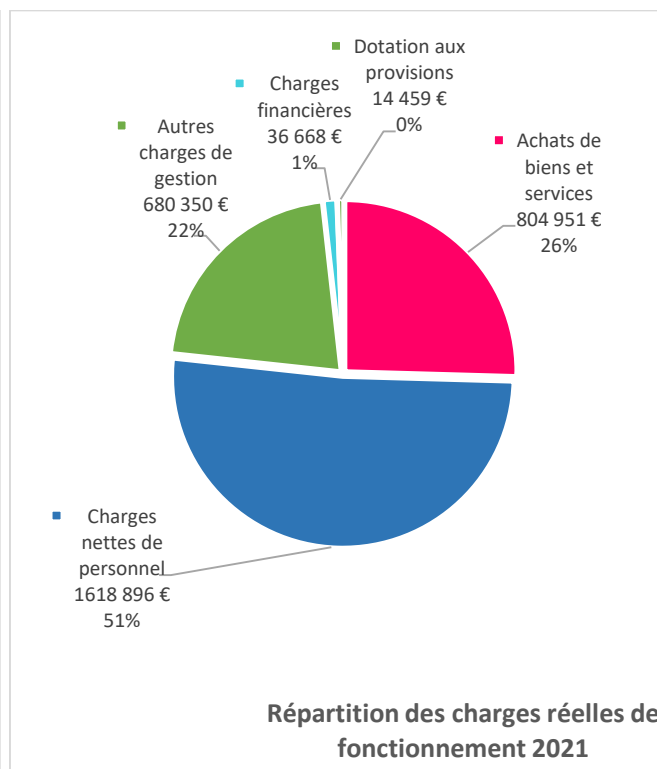
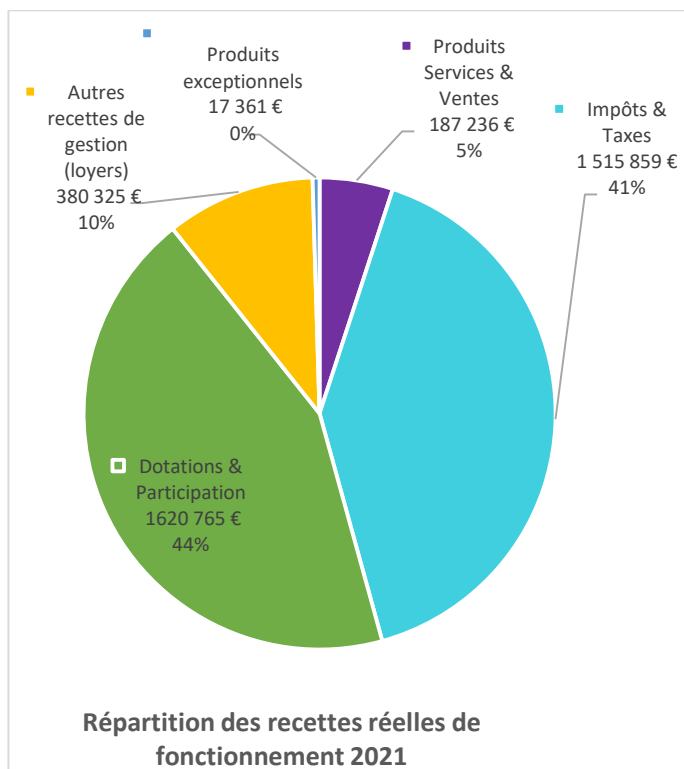
En 2021, la commune a pris en compte certains risques liés à des recettes anciennes non recouvrées, notamment de loyers.

5 Comparaison de la répartition des charges réelles de la commune et de celles des communes appartenant à la strate de 3 500 à 10 000 habitants

La commune a des charges plus faibles que la moyenne des communes comparables, à l'exception des dépenses liées à ses contributions aux organismes de regroupement intercommunaux (de type syndicats).



6 Répartition des recettes et des dépenses réelles du compte administratif 2021



C. Les recettes d'investissement 1 170 808,46 €

Chapitre ou opération		Budget 2021	CA 2021	Reports
C001	Résultat reporté ou anticipé	243 871,84		
C021	Virement de la section de fonctionnement	980 000,00		
C024	Produit des cessions d'immobilisations	60 000,00		
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	220 000,00	205 773,96	-
C10	Dotations, fonds divers et réserves	987 467,05	499 291,99	214 000,00
C13	Subventions d'investissement	54 286,00	49 828,09	900,00
C16	Emprunts et dettes assimilées	1 043 703,20	3 770,00	
C27	Autres immobilisations financières	3 681,00	3 765,70	
O1102	ACQUISITIONS MATERIELS	0,00		
O1103	TRAVAUX DIVERS	0,00	3 286,00	
O1140	REFECTION TOITURE ECOLE ELEMEN AO	69 985,00	61 293,24	
O1160	CONSTRUCTION CENTRE SECOURS AUNAY	28 385,00		28 385,00
O4200	AMENAGEMENT SECURITE DANVOU LA FERR	154 159,00	53 888,00	100 271,00
O9002	PROG SECURITE CIVILE ET INCENDIE	11 314,00	11 222,00	
O9005	ACQ IMMEUBL 5 RUE DU 12 JUIN	0,00	447,12	
O9007	REHABILITATION STADE COMMUNAL	537 124,00	278 242,36 €	258 881,64
9008	REHAB BATIMENTS ECOLE ELEM JV/GS	244 768,80		244 768,80
9010	SOCLE NUMERIQUE ECOLE	18 546,60		18 546,60
TOTAL DES RECETTES		4 657 291,49	1 170 808,46 €	865 753,04

D. Les dépenses d'investissement 2021 : 2 367 495,23 €

La commune a donc massivement investi en 2021. La dépense d'équipement par habitant s'élève à 453 € contre 304 € en moyenne dans les communes appartenant à la même strate de population.

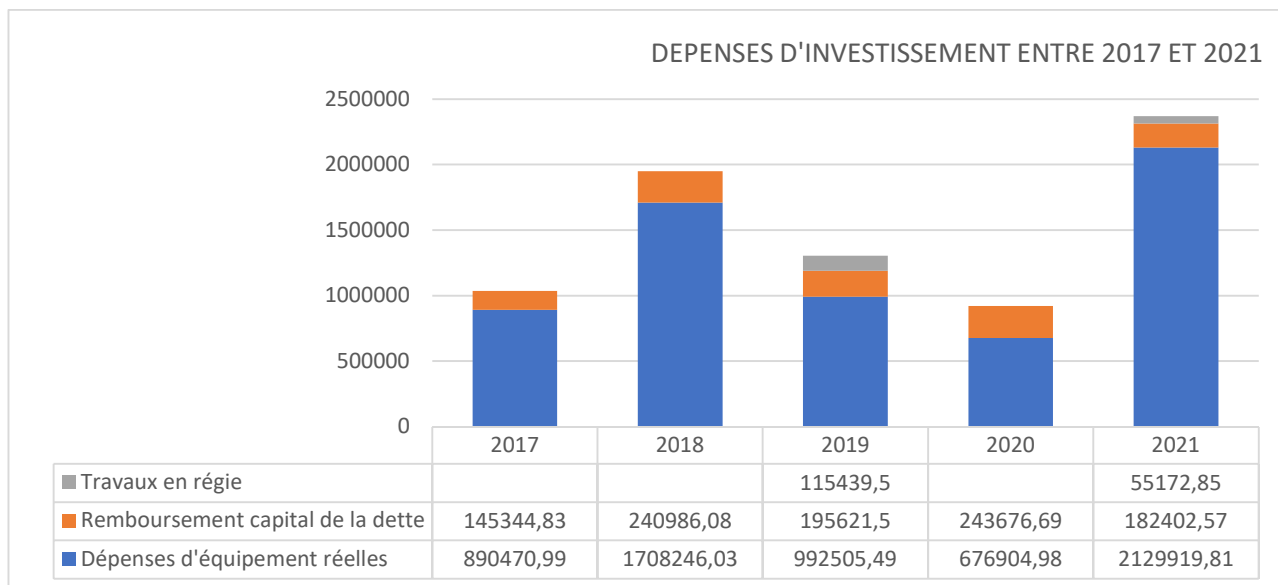
Chapitre ou opération		Budget	CA 2021	Reports
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	13 470,75	6 225,84	1 415,52
OE	Total des opérations d'équipement	4 375 910,98	2 123 693,97	737 456,04
1102	ACQUISITIONS MATERIELS	105 753,83	90 257,55	8 532,00
1103	TRAVAUX DIVERS	133 606,74	93 032,78	25 603,69
1104	MINERALISATION MONUMENTS CLOTURES E	2 601,30	690,00	0,00
1140	REFECTION TOITURE ECOLE ELEMEN AO	205 320,00	190 899,73	1 193,76
1145	AMENAGEMENTS URBAINS	0,00	0,00	0,00
1150	TRVX GENDARMERIE MOBILE	44 011,37	38 026,44	0,00
1152	SENTE PIETONNE RUE DE VIRE	7 000,00	0,00	
1154	TRVX ECOLE MATERNELLE D BURTIN	404,40	404,40	
1155	CIMETIERES	138 582,00	38 769,60 €	87 576,00
1160	CONSTRUCTION CENTRE SECOURS AUNAY	59 181,00	11 981,12 €	47 031,32
1161	ETANG INSTALLATION SANITAIRE	19 800,00	19 800,00	0,00
1403	EQUIPEMENTS ECOLE MATERNELLE	4 000,00	670,00	0,00
1503	EQUIPEMENTS ECOLE PRIMAIRE	1 200,00	0,00	0,00
4200	AMENAGEMENT SECURITE DANVOU LA FERR	351 865,28	7 507,49	139 519,10
5000	ONDEFONTAINE BATIMENTS COMMUNAUX	17 042,52		0,00
6018	AMENAGEMENT BOURG LE PLESSIS	6 897,00	0,00	0,00
6097	TRVX CHEMINS COMMUNAUX LE PLESSIS	2 154,00	0,00	2 581,20
6200	MATERIELS ECOLES MONT PINCON	7 536,19	736,19	0,00
6250	GS MAURICE CAREME	10 299,00	10 298,40	0,00
6260	CITY STADE LE PLESSIS GRIMOULT	116 600,00	90 147,77	
9000	PROG RENOVATION LOGEMENTS COMMUNAUX	213 000,35	147 260,62	26 780,16
9001	CADRE DE VIE	10 000,00	0,00	0,00
9002	PROG SECURITE CIVILE ET INCENDIE	5 000,00	0,00	0,00
9003	OP TRANSVERSALES COMMUNE NOUVELLE	2 056,00	786,00	0,00
9005	ACQ IMMEUBL 5 RUE DU 12 JUIN	252 000,00	4 814,40	25 791,60
9006	REQUALIF ET AMENAGEMENTS URBAINS	50 000,00	0,00	25 000,00
9007	REHABILITATION STADE COMMUNAL	1 440 000,00	1 204 798,39	87 529,36
9008	REHAB BATIMENTS ECOLE ELEM JV/GS	805 000,00	0,00	177 006,00
9009	SALLE DES FETES AUNAY SUR ODON	0,00	0,00	
9010	SOCLE NUMERIQUE ECOLE	60 000,00	15 073,09	44 926,91
9011	TRAVAUX VOIRIE TROTTOIRS AMENAG	50 000,00	0,00	582,00
9012	SENTE R54 LA GRELERIE	20 000,00	0,00	
9013	PROGRAMME TRIENNAL RESEAU PLUVIAL - MISE EN SEPARATIF	35 000,00	0,00	
9014	ACQUISITIONS 43 ROUTE DE COURVAUDON	200 000,00	157 740,00	37 802,94
TOTAL EQUIPEMENT		4 389 381,73	2 129 919,81	738 871,56
16	Emprunts et dettes assimilées	180 000,00	182 402,57	
020	Dépenses imprévues	24 509,76		
TOTAL FINANCIER		211 459,60	182 402,57	0,00
45	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
TOTAL DES OPERATIONS REELLES		4 597 291,49	2 312 322,38	738 871,56
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	55 172,85	
041	Opérations patrimoniales			
TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		60 000,00	55 172,85	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		4 657 291,49	2 367 495,23	738 871,56

E. Evolution des dépenses d'investissement de 2017 à 2021 :

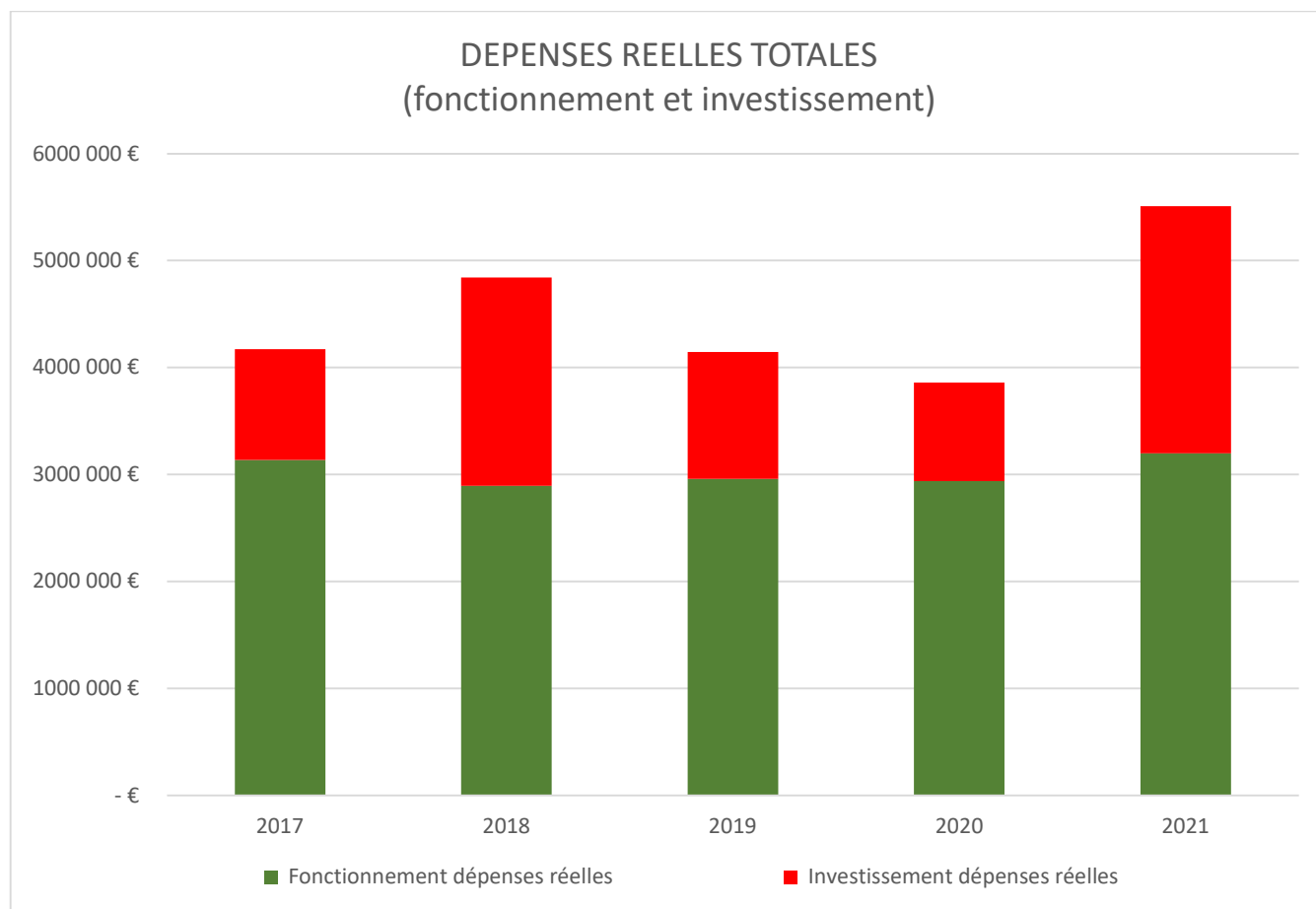
La commune a massivement investi en 2021.

Les principales opérations livrées et acquisitions sont :

- Réhabilitation du stade de football, création d'un terrain en gazon synthétique,
- La réfection de deux toitures à l'école élémentaire,
- L'acquisition du site 43 route de Courvaudon,
- La réhabilitation de logements à la gendarmerie départementale,
- Le city stade du Plessis-Grimoult.



F. Répartition des dépenses réelles globales de 2017 à 2021 :



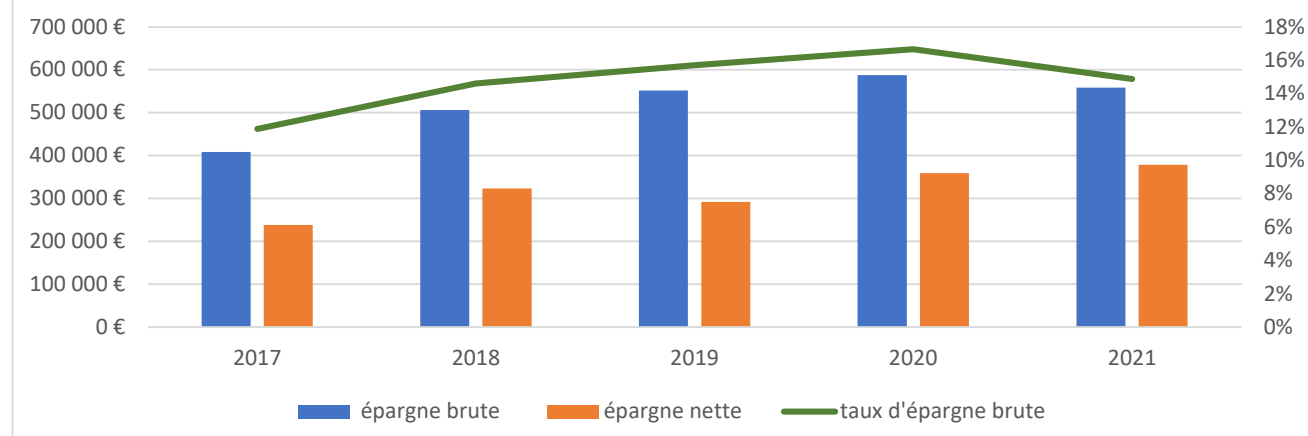
VII - LES ELEMENTS DE CONTEXTE BUDGETAIRE COMMUNAUX (NIVEAU DES CHARGES DE STRUCTURES ET SITUATION DES BUDGETS ANNEXES ET DU CCAS)

A. Budget Principal : épargne et endettement

Le tableau ci-après donne une photographie des principaux ratios de produits, de charges, de solvabilité et d'endettement de la commune. Il permet également d'apporter des éléments de comparaison avec les données recensées par l'Association des Maires de France (ratio des communes, strate de 3500-10 000 habitants).

COMPTES ADMINISTRATIFS	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	3 434 438 €	3 464 238 €	3 509 827 €	3 525 253 €	3 755 271 €
Recettes par habitant	710 €	722 €	736 €	745 €	799 €
Recettes de fonctionnement par habitant moyenne strate 3500-10000	1 089 €	1 170 €	1 184 €	1 146 €	
Dépenses réelles de fonctionnement	3 136 895 €	2 892 597 €	2 958 416 €	2 937 602 €	3 196 878 €
Dépenses par habitant	649 €	603 €	620 €	621 €	680 €
<i>Dépenses par habitant moyenne 3 500-10 000</i>	966 €	955 €	963 €	943 €	
Charges de personnel (012)-(013)	1 289 275 €	1 294 430 €	1 334 393 €	1 356 051 €	1 618 896 €
Part des charges de personnel/DRF	41%	45%	45%	46%	51%
Charges de personnel par habitant	267 €	270 €	280 €	286 €	344 €
Charges de personnel par habitant moyenne strate 3500-10000	527 €	519 €	523 €	524 €	
Charges liées aux contingents*	432 154 €	428 716 €	454 144 €	418 336 €	432 849 €
Charges liées aux contingents moyenne par habitant	89 €	89 €	95 €	88 €	92 €
<i>Charges liées aux contingents moyenne par habitant strate 3500-10 000</i>	34 €	32 €	29 €	29 €	
Charges financières	38 000 €	97 876 €	47 394 €	39 000 €	36 668 €
Epargne brute	408 542 €	505 822 €	551 412 €	587 650 €	558 393 €
Taux d'épargne brute (épargne brute/RRF)	12%	15%	16%	17%	15%
Dépenses d'équipement	824 714 €	1 915 672 €	973 667 €	676 905 €	2 129 920 €
Dépenses d'équipement par habitant	171 €	399 €	204 €	143 €	453 €
<i>Dépenses d'équipement par habitant moyenne strate 3 500 10 000</i>	297 €	325 €	371 €	304 €	
Population INSEE au 01/01 N+1	4 835	4 799	4 769	4 734	4 701
Capital restant dû au 31/12	2 246 481 €	2 061 745 €	1 875 066 €	1 646 213 €	1 466 351 €
Remboursement dette	170 048 €	182 845 €	259 736 €	228 853 €	179 863 €
Epargne nette	238 494 €	322 977 €	291 676 €	358 798 €	378 531 €
Dettes/habitant Les Monts d'Aunay	465	430	393	348	312
<i>Dettes/habitant moyenne de la strate 3500 - 10 000</i>	833 €	823 €	811 €	787 €	
Marge d'autofinancement courant (Dépenses fonctionnement + dette) / recettes fonctionnement)	96%	89%	92%	90%	90%
Marge de rigidité des charges structurelles (charges de personnel + remboursement dettes/RRF)	42%	43%	45%	45%	48%
Rigidité des charges de structure ((charges de personnel + frais financiers + contingents)/RRF)	51%	53%	52%	51%	56%
Niveau d'endettement (Dettes / rec. de fonct.)	0,65	0,60	0,53	0,47	0,39
Niveau d'endettement moyenne strate 3 500 - 10 000	0,71	0,70	0,69	0,68	
Capacité de désendettement (crd/épargne brute)	5,50	4,08	3,40	2,80	2,62
Capacité de désendettement moyenne strate 3 500 - 10 000	4,0	3,8	3,7	4,0	
Annuité dette	234 268 €	236 623 €	234 073 €	270 585 €	218 530 €

EVOLUTION DES EPARGNES



Le taux d'épargne brute du budget principal est de 15 %.



EPARGNE BRUTE

■ Recettes réelles de fonctionnement (RRF) ■ Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ■ Epargne brute



Compte administratif	2017	2018	2019	2020	2021	
Epargne nette	238 494 €	322 977 €	291 676 €	358 798 €	378 531 €	Appelée également "Autofinancement net" ou "Epargne disponible". Reflète les ressources nettes de la Section de Fonctionnement pour financer les équipements
Encours de dette au 31/12/N	2 246 481 €	2 061 745 €	1 875 066 €	1 646 213 €	1 466 351 €	
Capacité de désendettement	4 ans	3 ans 10 mois	3 ans 8 mois	2 ans 10 mois	2 ans 7 mois	Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.
Taux d'intérêt moyen de la dette	2,12%	2,31%	2,30%	2,23%	2,35%	
Epargne de gestion / Annuité de la dette	2,63	3,30	2,31	2,74	3,32	
1 point d'impôt TFPB					32 000 €	
1 point d'impôt TFPNB					4 700 €	

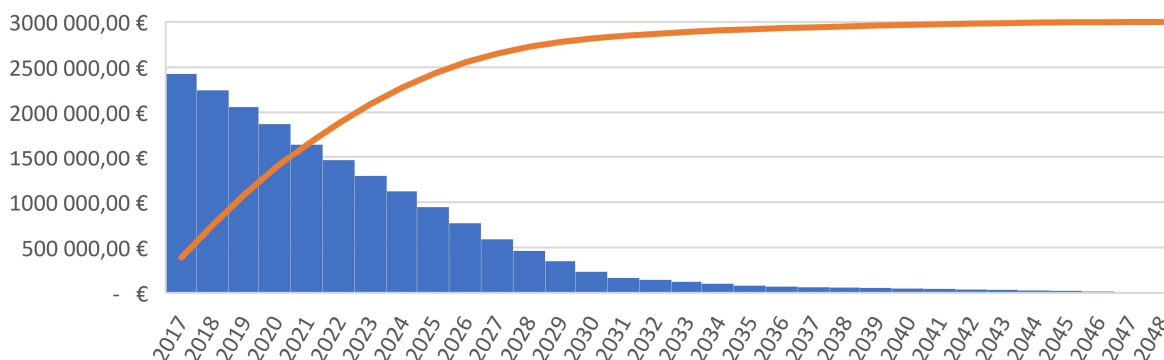
	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Dettes par habitant	431,00 €	383,08 €	347,74 €	311,92 €
Strate de 3500 à 10 000 habitants (national)	795,00 €	882,00 €	787,00 €	
Strate de 3500 à 10 000 habitants (départemental)	944,00 €			
Population INSEE	4799	4767	4734	4701
Intérêt par habitant		8,75 €	8,24 €	8,22 €
Remboursement en capital par habitant		48 €	48,34 €	38,26 €
Charges financières sur encours au 1er janvier		2,2%	2,1%	2,3%

Les Monts d'Aunay

Moyenne de la strate - communes de 3 500 à 10 000 au niveau départemental

Encours de la dette au 31/12/2021 en euros /habitant	312 €	1 013 €
Remboursement en capital / habitant	38 €	126 €
Intérêts/habitant	8 €	29 €

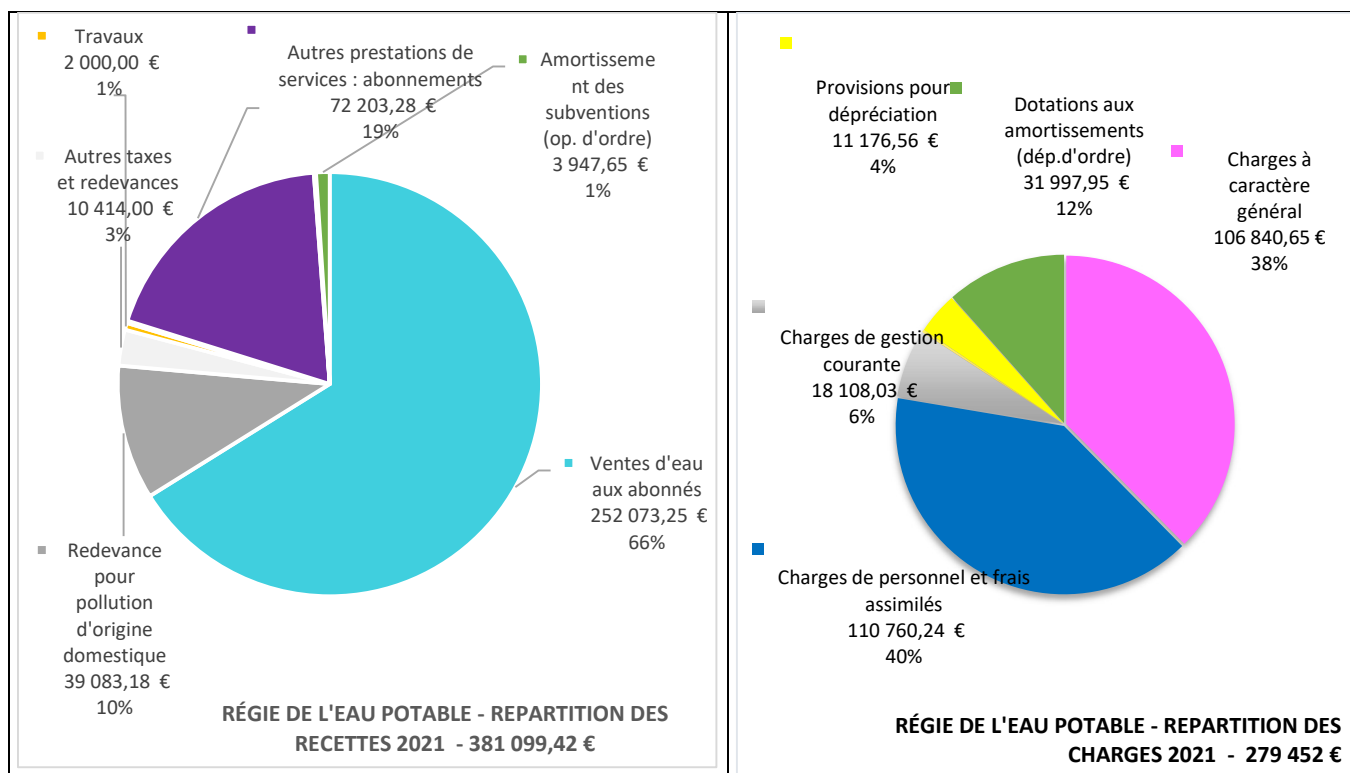
Endettement de la commune



B. Régie de l'eau potable (budget annexe à autonomie financière) :

1. Synthèse de l'exploitation 2021 et épargne

Les graphiques en camembert donnent la répartition de la section d'exploitation, en recettes et en dépenses totales, c'est-à-dire y compris les opérations d'ordre (dotations aux amortissements).



L'épargne brute, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, mesure la capacité de la structure à investir : en période de réhabilitation des réseaux, cet indicateur donne le signal des moyens de notre régie à financer les programmes successifs de travaux.

L'épargne doit permettre de rembourser les intérêts, le capital de la dette et de pallier des dépenses de fonctionnement supplémentaires. Le taux d'épargne (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est un indicateur important d'une analyse de solvabilité.

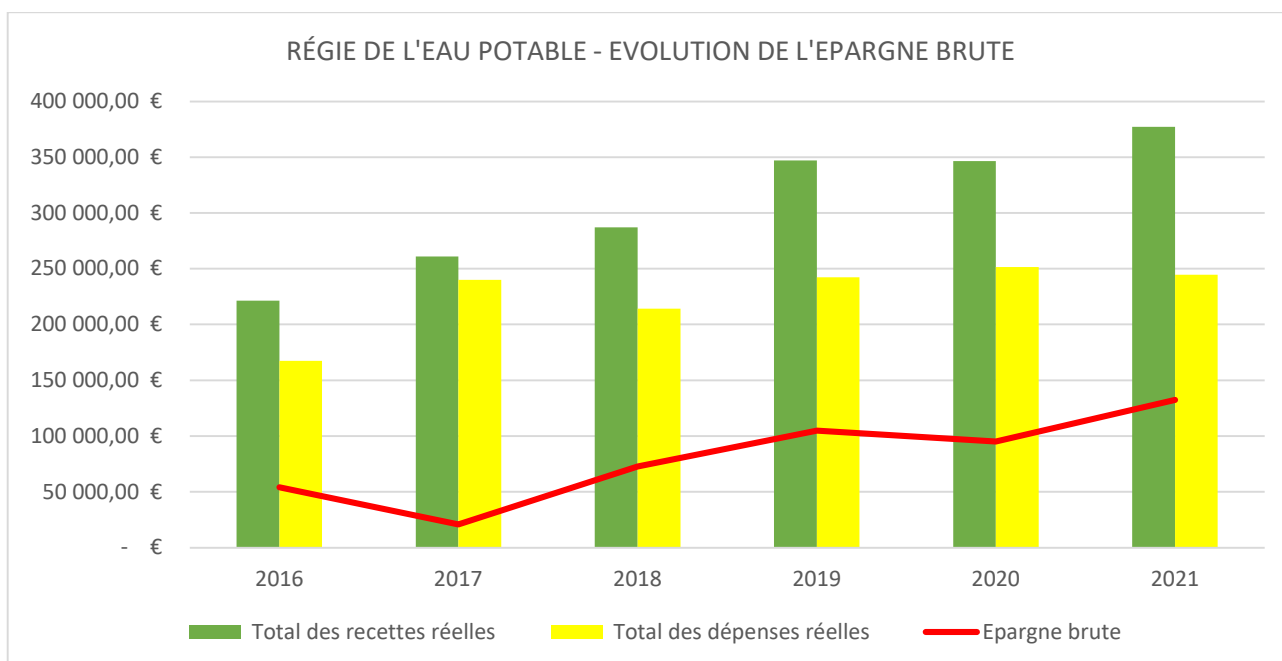
Le taux d'épargne est jugé satisfaisant lorsqu'il est à supérieur à 10 %. Depuis 2018 et la mise en place de l'abonnement au service, ce taux progresse chaque année. Il a atteint **34,4%** en 2021.



En 2022, la régie de l'eau potable va recourir à un emprunt de 1 million d'euros sur 50 ans, remboursement linéaire du capital (20 000 € par an d'annuité en capital + les intérêts basés sur le taux du livret A et 10 000 € d'intérêt). Notre épargne brute est en mesure d'absorber la montée en charges de la régie.

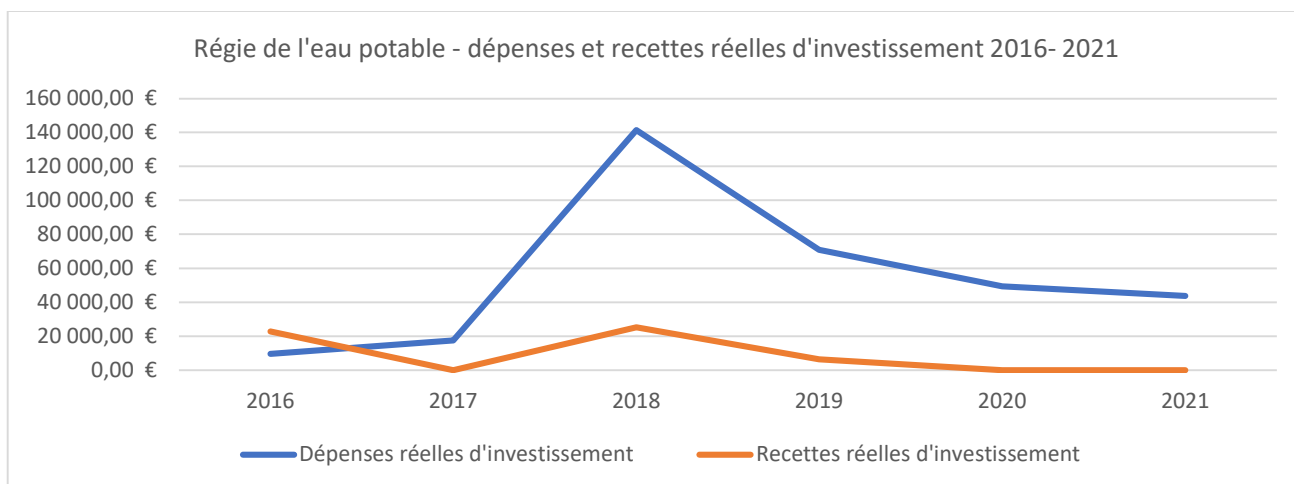
Le tableau et le graphique montrent que la régie dégage désormais des marges de manœuvre pour réaliser sereinement le programme pluriannuel de travaux.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021
<i>Epargne brute</i>	53 968,64 €	20 855,75 €	72 800,30 €	104 766,39 €	95 171,75 €	129 697,72 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	23,9%	8,0%	24,8%	29,9%	27,2%	34,4%
<i>Résultat de fonctionnement de l'exercice</i>	26 287,36 €	20 855,75 €	33 097,77 €	80 887,18 €	67 909,39 €	101 640,02 €
<i>Résultat antérieur</i>	133 573,69 €	159 861,05 €	149 884,77 €	116 195,72 €	67 909,39 €	264 992,29 €



2. Synthèse de l'investissement :

Entre 2016 et 2021, les dépenses d'investissement ont été essentiellement des dépenses d'études (études diagnostic des réseaux), mis à part les travaux rue de Vire en 2018.



Les travaux du 1^{er} programme de réhabilitation ont démarré en fin 2021 avec une date de réception d'opération durant le second semestre 2022. Le deuxième programme a été lancé en phase études en vue de contractualiser avec l'Agence de l'Eau dans le cadre du plan de relance et de bénéficier d'un cofinancement maximum.

L'effort d'investissement sera considérable sur les 2 années à venir, comme le décrit le tableau récapitulatif des autorisations de programme ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS PAIEMENT		
		2021 (reports sur 2022)	2022	2023
1 ^{ER} Programme triennal de réhabilitation de réseaux AEP	960 000 €	316 000 €	644 000 €	
2 ^{ème} Programme triennal de réhabilitation de réseaux AEP	1 750 000 €		400 000 €	1 300 000 €
Total dépenses	2 710 000 €	316 000 €	1 044 000 €	1 300 000 €

Financement des opérations :

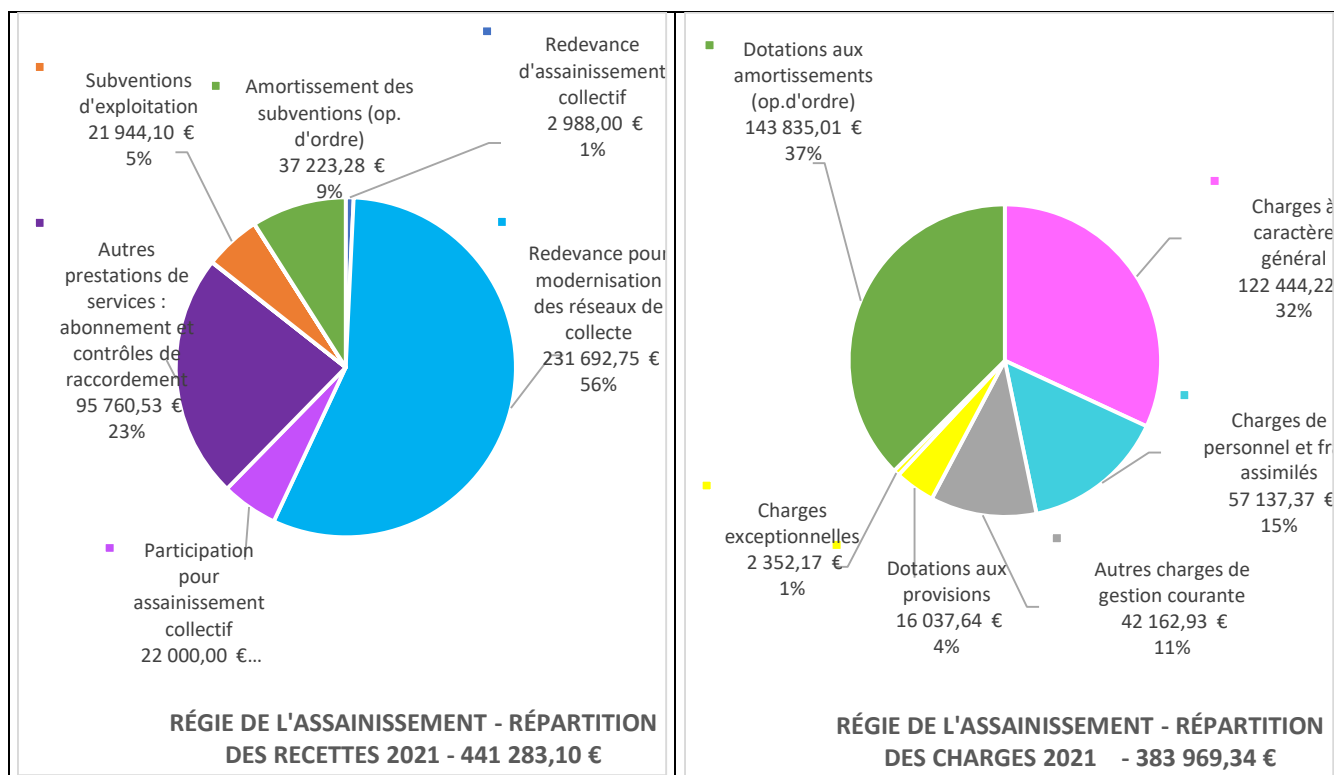
Dépenses		Recettes	
Programmes 1 et 2 de réhabilitation des réseaux	2 710 000 €	Agence de l'eau*	813 000 €
		Emprunt	1 000 000 €
		Autofinancement	897 000 €
TOTAL DEPENSES	2 710 000 €	TOTAL RECETTES	2 710 000 €

*La subvention de l'Agence de l'Eau relative au programme de réhabilitation des réseaux d'eau potable ne correspondra vraisemblablement pas à 60 % du coût total. Par prudence, le tableau de financement prend en compte une subvention à 30 %.

2 Régie de l'assainissement (budget annexe à autonomie financière) :

1. Synthèse de l'exploitation 2021 et épargne

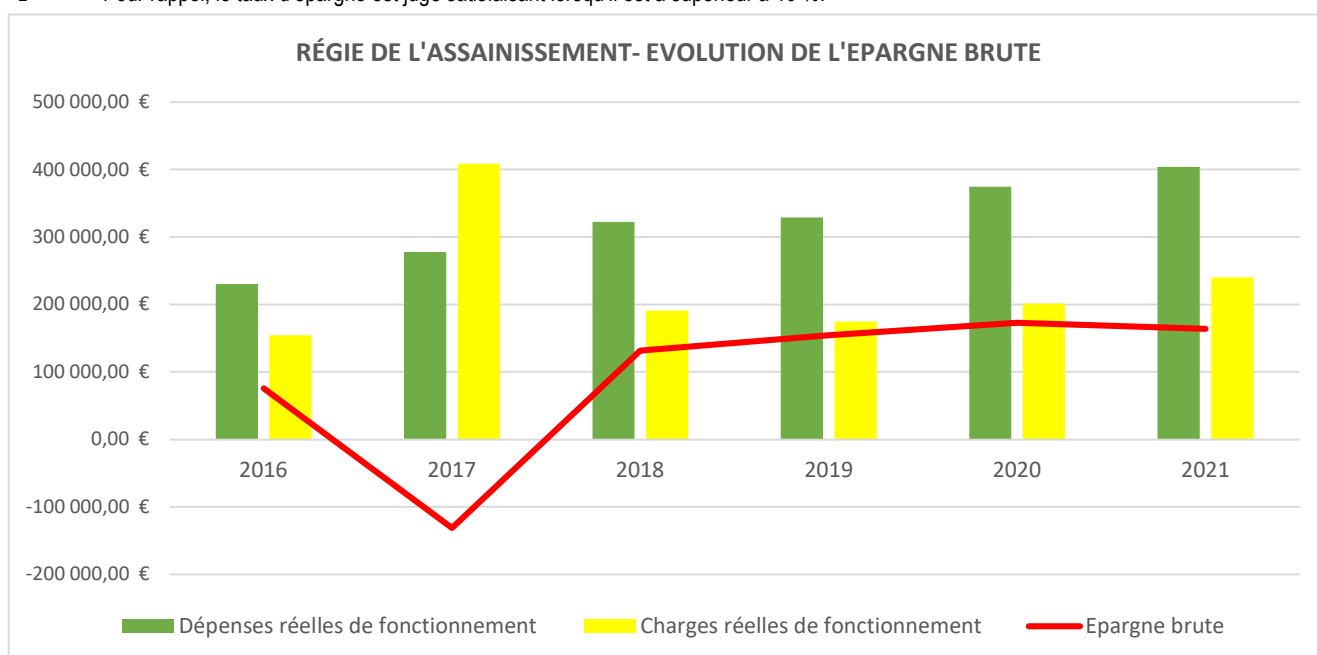
Les graphiques en camembert donnent la répartition de la section d'exploitation, en recettes et en dépenses totales, c'est-à-dire y compris les opérations d'ordre (dotations aux amortissements).



Le budget de l'assainissement est parfaitement comparable au budget de l'eau potable : l'épargne brute dégagée depuis 2018 avec la mise en place de l'abonnement au service permet de financer des projets d'investissement de près de 5 millions d'euros avec le soutien de l'Agence de l'Eau (60%). Le financement communal sera en partie assuré par un emprunt de 1 millions d'euros.

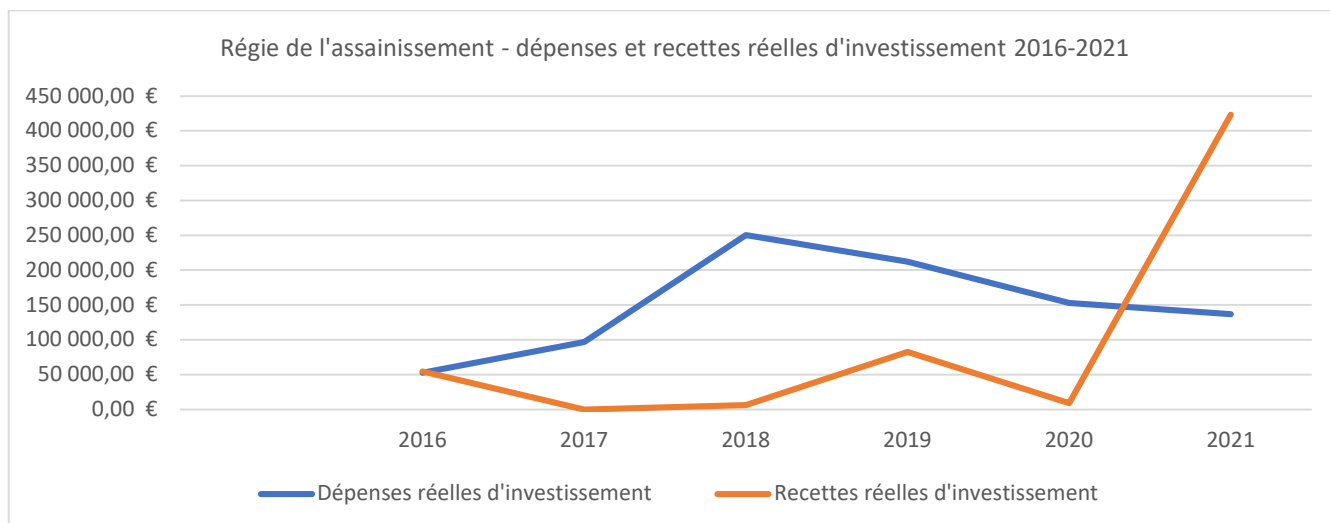
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Epargne brute</i>	75 576,20 €	-131 285,15 €	131 319,86 €	154 236,76 €	173 092,47 €	163 925,49 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	32,8%	-47,3%	40,7%	46,9%	46,2%	40,6 %
<i>Résultat de fonctionnement</i>	-1 715,69 €	-131 285,15 €	-34 626,48 €	59 019,97 €	75 506,66 €	57 313,76 €
<i>Résultat antérieur</i>	258 701,16 €	256 985,47 €	125 700,44 €	19 310,37 €	78 330,34 €	153 837,00 €

➔ Pour rappel, le taux d'épargne est jugé satisfaisant lorsqu'il est à supérieur à 10 %.



2. Synthèse de l'investissement

Le constat est identique que pour le budget annexe de l'eau potable, des dépenses 2016 à 2021 consacrées dans un premier temps à l'étude diagnostic puis à l'étude opérationnelle. Le programme de travaux démarré en 2021 se poursuivra en 2022 et 2023.



AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS PAIEMENT		
		2021	2022	2023
1 ^{ER} Programme triennal de réhabilitation de réseaux EU	1 700 000 €	400 000 €	1 300 000 €	
2ème Programme triennal de réhabilitation de réseaux EU EP*	3 250 000 €		600 000 €	2 650 000 €
Total dépenses	4 950 000 €	400 000 €	1 900 000 €	2 650 000 €

Financement des opérations :

Dépenses		Recettes	
Programmes 1 et 2 de réhabilitation des réseaux	4 950 000 €	FCTVA	811 998 €
		Agence de l'eau	2 475 000 €
		Emprunt	1 000 000 €
		Autofinancement	663 002 €
TOTAL DEPENSES	4 950 000 €	TOTAL RECETTES	4 950 000 €

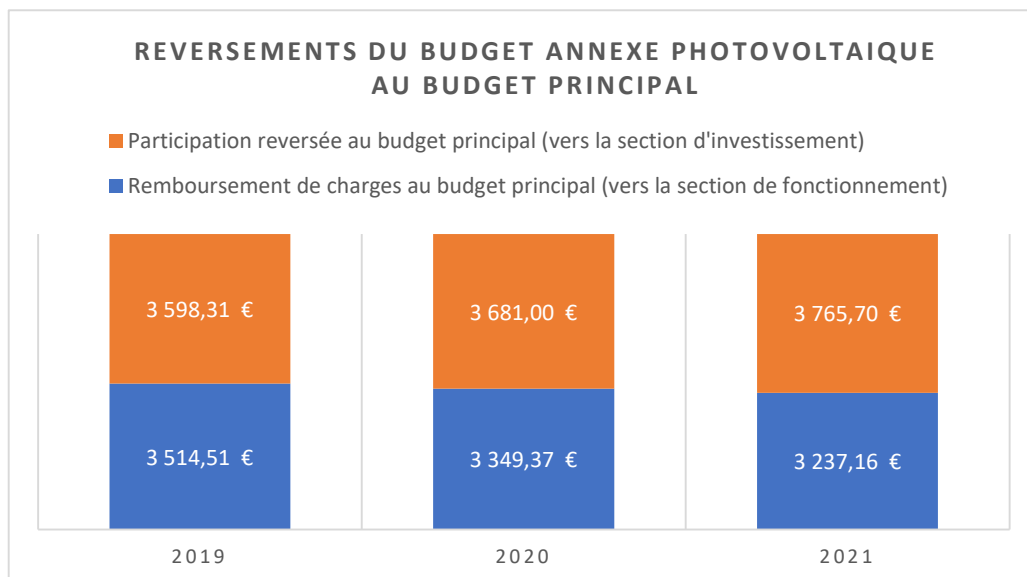
3 Régie du photovoltaïque (budget annexe simple) :

La réglementation rend obligatoire la séparation dans un budget annexe les recettes issues de la production d'énergie. La revente d'énergie est par nature imposée à l'impôt sur les sociétés.

Le budget annexe du photovoltaïque tient compte des dépenses supportées par la commune déléguée de Bauquay lors de l'installation des panneaux. Il vient rembourser la commune de ses charges et permet d'éviter une imposition à l'impôt sur les sociétés qui absorberait l'amortissement financier de l'investissement.

Les charges réelles de fonctionnement de ce budget sont des recettes du budget principal et la section d'investissement du photovoltaïque reverse également des participations au budget principal.

Concrètement la recette perçue par le budget principal en 2021 s'élève à 7 000 euros en moyenne par an (7 002,86 € en 2021).



Les comptes 2019 à 2021 de la section d'exploitation sont synthétisés ci-après :

Comptes	Libellés DÉPENSES	2019	2020	2021
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES (remboursement à la commune)	3 514,51 €	3 349,37 €	3 237,16 €
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE (amortissement)	5 558,00 €	5 558,00 €	5 558,00 €
002	Résultat reporté	0,00 €	195,10 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	9 072,51 €	8 907,37 €	8 795,16 €
Comptes	Libellés RECETTES	2019	2020	2021
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES (Vente d'électricité)	8 479,34 €	9 511,31 €	8 776,52 €
002	Résultat reporté	397,95 €	0,00 €	408,72 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	8 479,34 €	9 511,31 €	8 776,52 €

	2019	2020	2021
Résultat de fonctionnement	-593,17 €	603,94 €	-18,64 €
Résultat antérieur	397,95 €	-195,22 €	408,72 €
Résultat cumulé à reporter sur N+ 1	-195,22 €	408,72 €	390,08 €

Et ceux de la section d'investissement sont présentés ci-après :

Comptes	Libellés DÉPENSES	2019	2020	2021
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00 €	0,00 €	2 337,88 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 598,31 €	3 681,00 €	3 765,70 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	3 598,31 €	3 681,00 €	6 103,58 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 598,31 €	3 681,00 €	6 103,58 €
Comptes	Libellés RECETTES	2019	2020	2021
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	5 558,00 €	5 558,00 €	5 558,00 €
001	Solde d'exécution positif reporté	4 160,91 €	6 120,60 €	7 997,60 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 558,00 €	5 558,00 €	5 558,00 €

	2019	2020	2021
Résultat d'investissement	1 959,69 €	1 877,00 €	-545,58 €
Résultat antérieur	4 160,91 €	6 120,60 €	7 997,60 €
Résultat cumulé à reporter sur N+ 1	6 120,60 €	7 997,60 €	7 452,02 €

4 Budget CCAS

Le CCAS est une personne morale distincte de la commune, gouverné par un conseil d'administration, à la différence des régies dont l'organe décisionnel est le conseil municipal.

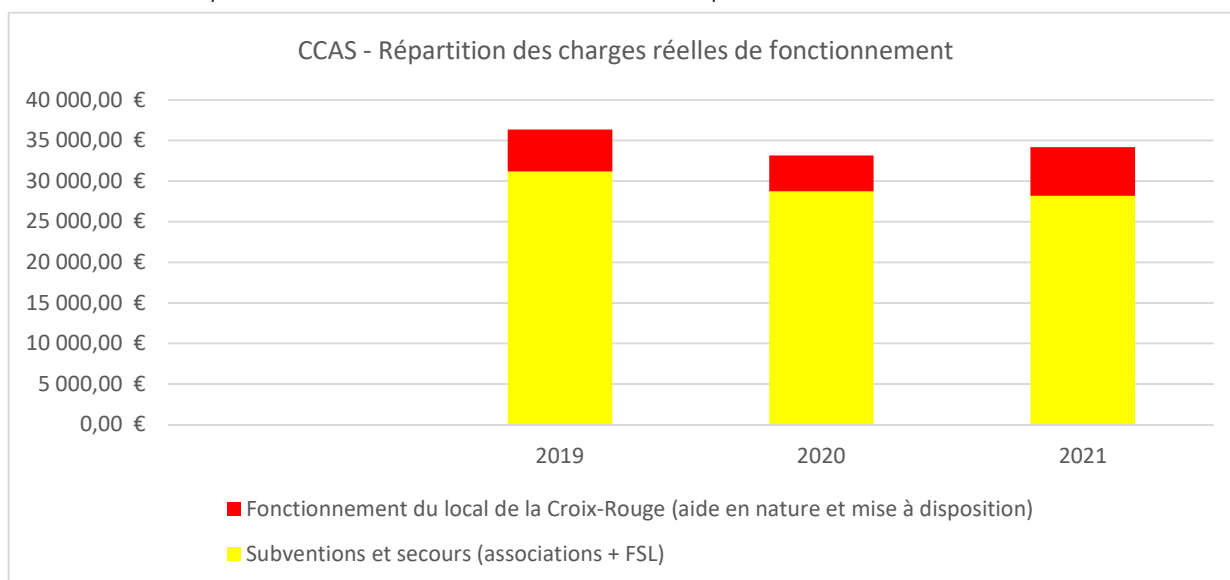
Les ressources du CCAS émanent à 99 % du budget principal de la commune.

Ses charges assurent le fonctionnement du local de la Croix-Rouge en échange de quoi l'association apporte un soutien alimentaire à de nombreux foyers de la commune. Le coût de fonctionnement du local de Croix-Rouge a été de 5 987,44 € en 2021.

Le CCAS verse également des subventions aux associations intervenant dans le secteur social : la crèche associative, l'ADMR, la Croix-Rouge notamment pour un total en 2021 de 28 210 €.

Le CCAS contribue également à financer le fonds social du logement (800 € en 2021). Le FSL est un fonds géré par le Département et la Caisse d'Allocations Familiales dont les missions visent à :

- Favoriser l'accès au logement (financement du dépôt de garantie, des frais d'agence...),
- Accompagner des familles en situation d'endettement ;
- Solvabiliser ponctuellement des familles surendettées et éviter des expulsions.



Section de fonctionnement du CCAS		2019	2020	2021
	Charges de fonctionnement	36 684,80 €	34 294,36 €	34 997,44 €
	Recettes de fonctionnement	28 396,50 €	33 784,61 €	40 494,30 €
	Résultat de fonctionnement	-8 288,30 €	-509,75 €	5 496,86 €
	Résultat antérieur	17 352,34 €	9 064,04 €	8 554,29 €
	Résultat cumulé à reporter sur N+ 1	9 064,04 €	8 554,29 €	14 051,15 €

Nota : en 2021, la section d'investissement n'enregistre aucune écriture en investissement.

F. Consolidation 2021 :

BUDGET	SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat	Résultats antérieurs	Résultats cumulés
Principal	Fonctionnement	3 402 652	3 810 444	407 792	1 141 306	1 549 099
	Investissement	2 367 495	1 170 808	-1 196 687	243 872	-952 815
CCAS	Fonctionnement	34 997	40 494	5 497	8 554	14 051
	Investissement	0	0	0	308	308
SOUS-TOTAL BUDGETS M14		5 805 145	5 021 747	-783 398	1 394 040	610 643
Assainissement	Exploitation	383 969	441 283	57 314	153 837	211 151
	Investissement	173 807	567 076	393 269	79 504	472 773
Eau Potable	Exploitation	276 675	381 099	104 425	264 992	369 417
	Investissement	47 566	31 998	-15 568	96 977	81 409
Photovoltaïque	Exploitation	8 795	8 777	-19	409	390
	Investissement	6 104	5 558	-546	7 998	7 452
SOUS-TOTAL SPIC (M49 & M4)		896 916	1 435 791	538 875	603 716	1 142 591
TOTAL GENERAL		6 702 061	6 457 538	-244 523	1 997 757	1 753 234

VIII - LES PERSPECTIVES 2022 EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

A. Les recettes de fonctionnement :

→ Les taux d'augmentation, précisés ci-après, sont calculés de budget à budget.

- Contributions directes : +3,4 % conséquences de l'augmentation de la valeur des bases ou chiffre définitif si celui-ci est notifié avant la présentation du budget 2022.
- Attributions de compensations : pas d'évolution notable.
- Fonds départemental de péréquation des droits de mutation : stable.
- Dotations de fonctionnement : + 1%
- Participation aux emplois aidés : + 61 %
- Redevances périscolaires (garderies et restaurants scolaires) : + 72 %.

Bien évidemment, il ne s'agit pas d'une augmentation de recettes liées à la prise de compétence cantine en année pleine sans changement de grille tarifaire.

- Revenus des immeubles : stable

B. Les charges de fonctionnement

→ Les taux d'augmentation, précisés ci-après, sont calculés de budget à budget.

- Charges à caractère général : + 6,8 %

Notre objectif est une modération du chapitre 011 tout en tenant compte de l'inflation et de la prise de compétence restauration scolaire en année pleine. De budget à budget, cela correspond à une hausse de +6,8 %. Compte tenu de la compétence périscolaire (+60 k€ de contrat de prestation de services de confection) et des tensions sur les prix de l'énergie, il s'agira de réaliser un effort de gestion des dépenses courantes tout en maintenant le même niveau de prestation à la population.

2. Charges de personnel : + 7,7 %

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses du budget (50 % des dépenses de fonctionnement).

Après les renforcements ciblés d'effectifs effectués en 2021 dans les domaines jugés nécessaires au bon fonctionnement des services, à la mise en œuvre des nouvelles orientations et à la prise de compétence restauration scolaire.

En 2021, la commune a renforcé les services techniques et les services scolaires et périscolaires. La prise de compétence restauration scolaire à partir de septembre 2021, l'année 2022 sera marquée par une stabilisation des emplois budgétaires.

Le budget 2022 tiendra compte des éléments suivants :

- Le Glissement vieillesse technicité (GVT), correspondant à l'évolution mécanique des carrières des personnels (avancement de grade et d'échelon, promotion interne, réussite aux concours etc)
- La revalorisation statutaire des agents de catégorie C qui impactera de façon significative la masse salariale.
- L'augmentation de la cotisation à l'assurance statutaire liée à une plus forte sinistralité (maladie professionnelle).
- Des mesures telles que la prime inflation impactant le chapitre des charges de personnel et donnant lieu à remboursement.

3. Autres charges de gestion courante : -17 %

La dissolution du SIVOS explique une baisse de charges. L'augmentation de la facture énergétique de l'éclairage public et la prise en charge des créneaux piscine du collège viennent toutefois en réduire l'impact.

		SYNDICATS	Pour mémoire dépenses 2021	2022
6553	SDIS		93 358,00 €	93 358,00 €
65541	SIVOS		152 287,92 €	0,00 €
65548	SYNDICAT DE PISCINE		98 500,83 €	139 000,00 €
		Contribution d'équilibre	94 116,83 €	94 000,00 €
		Créneaux	4 384,00 €	45 000,00 €
65548	SDEC ENERGIE		78 732,08 €	108 520,00 €
		Dont forfait maintenance	27 002,60 €	27 400,00 €
		Dont consommations	48 216,07 €	72 300,00 €
		Dont réparations	3 513,41 €	8 820,00 €
		65541 SIVOS + 65548 SDEC & SYNDICAT DE LA PISCINE	329 520,83 €	247 000,00 €

En ce qui concerne les subventions versées aux associations, la commune prévoit pour le moment de consacrer les moyens d'avant pandémie.

4. Charges financières : + 7 %

A noter que ce chapitre sera crédité de 44 000 €, soit 1,2 % des charges réelles de fonctionnement au BP 2022.

5. Provisions pour risques :

En 2022, la commune va provisionner pour les risques d'impayés locatifs, périscolaires et pour les jours du compte épargne temps des agents communaux.

C. L'évolution de l'épargne (prospective)

PROSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL

CHAINE DE L'EPARGNE	CA 2021	prévisions de réalisation					
		évol	2022	évol	2023	évol	2024
Produits réels de fonctionnement	3 755 271 €	5,00%	3 943 035 €	4,00%	3 958 807 €	4,00%	3 974 642 €
Charges réelles de fonctionnement	3 196 878 €	5,50%	3 372 706 €	3,00%	3 382 824 €	3,00%	3 392 973 €
Epargne de gestion	595 061 €		570 329 €		575 983 €		581 669 €
Intérêt de la dette	36 668 €		31 600 €		29 002 €		24 899 €
Intérêt de la nouvelle dette			12 400 €		12 000 €		12 000 €
Epargne brute (CAF brute)	558 393 €		526 329 €		534 981 €		544 771 €
Remboursement du capital de la dette	179 863 €		173 065 €		172 843 €		174 367 €
Remboursement du capital de la dette nouveaux emprunts			13 000 €		52 000 €		52 000 €
Epargne nette (CAF nette)	378 531 €		340 264 €		310 138 €		318 404 €
Taux d'épargne brute	14,9 %		13,4 %		13,5 %		13,7 %

L'épargne brute et l'épargne nette restent à un bon niveau.

D. La section d'investissement et son financement

1. Autorisations de programme :

2022 : 2 972 k€

	Montant de l'AP	Dépensés en 2021 et antérieurs	Engagés	CP 2021 à reporter	CP 2022
Réhabilitation de l'école élémentaire et programme de performance énergétique	2 600 000 €	0 €	177 006 €	805 000 €	1 795 000 €
Aménagement du bourg de Danvou-la-Ferrière	563 400 €	14 822 €	139 519 €	344 358 €	209 500 €
Réhabilitation des réseaux d'EP	135 000 €			35 000 €	100 000 €
Construction d'un centre de secours à Aunay-sur-Odon	237 400 €	190 369 €	47 031 €	47 031 €	

2. Reports d'investissement (de 2021 à 2022) : 738 871,36 € en dépenses et 865 753,04 € en recettes.
3. Les autres projets d'investissement 2022 : 2022 : 1 300 k€ dont
 - Réhabilitation du local commercial et des appartements 5 rue du 12 juin 1944 (+260 k€ en plus des reports) ;
 - Poursuite de la rénovation de logements communaux : les 2 derniers logements de la gendarmerie départementale notamment (100 k€) ;
 - Nouvelle gendarmerie rue de Courvaudon : crédits d'études (50 k€) ;
 - Réhabilitation des vitraux de l'église Saint-Samson (50 k€ à titre de provision) ;
 - Aménagement de la sente piétonne vers la Grellerie : acquisition et crédits d'études (+30 k€) ;
 - Aménagement urbain rue de Caen, de la rue Saint Marc à la rue des Ecoles : crédits d'études (+30 k€) ;
 - Acquisition d'équipements et travaux divers (190 k€) ;
 - Mise en accessibilité du cinéma : crédits d'études (30 k€) ;
 - Reconstruction de 4 logements destinés aux officiers de la gendarmerie mobile : crédits d'études (30 k€) ;
4. Le financement de l'investissement :
 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 826 k€
 - Autofinancement : amortissement et virement de la section de fonctionnement : 1 171 k€
 - Emprunt : 1 500 k€
 - Subventions : 724 k€
 - FCTVA : 600 k€
 - Cessions d'actifs : 300 k€

IV – EVOLUTION DE L'ÉPARGNE DES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT (PROSPECTIVE) :

A. Budget annexe de l'eau potable

CHAÎNE DE L'ÉPARGNE	CA 2021	révisions de réalisation					
		évol	2022	évol	2023	évol	2024
Produits de fonctionnement	377 144 €	5,50%	397 887 €	4,00%	413 803 €	4,00%	430 355 €
Charges de fonctionnement	247 454 €	5,00%	259 827 €	3,00%	267 622 €	3,00%	275 650 €
Épargne de gestion	129 690 €		138 061 €		146 181 €		154 705 €
Intérêt de la dette			22 000 €		22 000 €		21 000 €
Épargne brute (CAF brute)	129 690 €		116 061 €		124 181 €	0 €	133 705 €
Remboursement du capital de la dette nouveaux emprunts, dont prêt AESN taux zéro					20 000 €		20 000 €
Épargne nette (CAF nette)	129 690 €		116 061 €		104 181 €		113 705 €
Taux d'épargne brute	34,39%		29,17%		25,18%		26,42%

B. Budget de l'assainissement

CHAÎNE DE L'ÉPARGNE	CA 2021	Prévisions de réalisation					
		évol	2022	évol	2023	évol	2024
Produits réels de fonctionnement	404 060 €	5,50%	426 283 €	4,00%	427 988 €	4,00%	429 700 €
Charges réelles de fonctionnement	240 134 €	9,00%	261 746 €	3,00%	262 532 €	3,00%	263 319 €
Épargne de gestion	163 925 €		164 537 €		165 457 €		166 381 €
Intérêt de la dette			22 000 €		22 000 €		21 000 €
Épargne brute (CAF brute)	163 925 €		142 537 €		143 457 €		145 381 €
Remboursement du capital de la dette nouveaux emprunts			40 000 €		40 000 €		40 000 €
Épargne nette (CAF nette)	163 925 €		102 537 €		103 457 €		105 381 €
Taux d'épargne brute	40,6 %		24,1 %		24,2%		24,5 %

➔ Même avec une montée en charges importante, notamment en 2022, l'épargne permet de financer les programmes de travaux pluriannuels détaillés dans le point VII.